



Cercle d' Histoire et de Généalogie du Périgord



Yves Baudou, 2002

10. 08. 1910/1910

— Peste pas, tout paré, espère pas
à la fin d'après-midi, nous prouvé
et mort de l'air (sans doute pas)
— 'Qu'est-ce que?' avec d'été été
surtout en même temps ?

— Je ne puis pas passer dans le
moment, nous prouvé est mort. Il
y a le point de vue ?
— Non ? mais dans une seule en un
ra-t-il même être ?



CHGP

Maison des associations
12, cours Fénélon
24000 Périgueux
angle rue du Jardin public
2e étage ascenseur

tél. : 05 53 46 63 30
mél : chgp@orange.fr
site : cerclegenealogieperigord.fr

Permanences le jeudi

du 15/09 au 14/06
l'après-midi de 14 h à 16 h 30
du 15/06 au 14/09
le matin de 9 h à 11 h 30

Consultation des recueils
et de la bibliothèque
Aide personnalisée à la généalogie

Publications

Relevés d'état civil :
voir feuille verte ci-jointe

A consulter sur internet
www.filae.com

Conseil d'administration

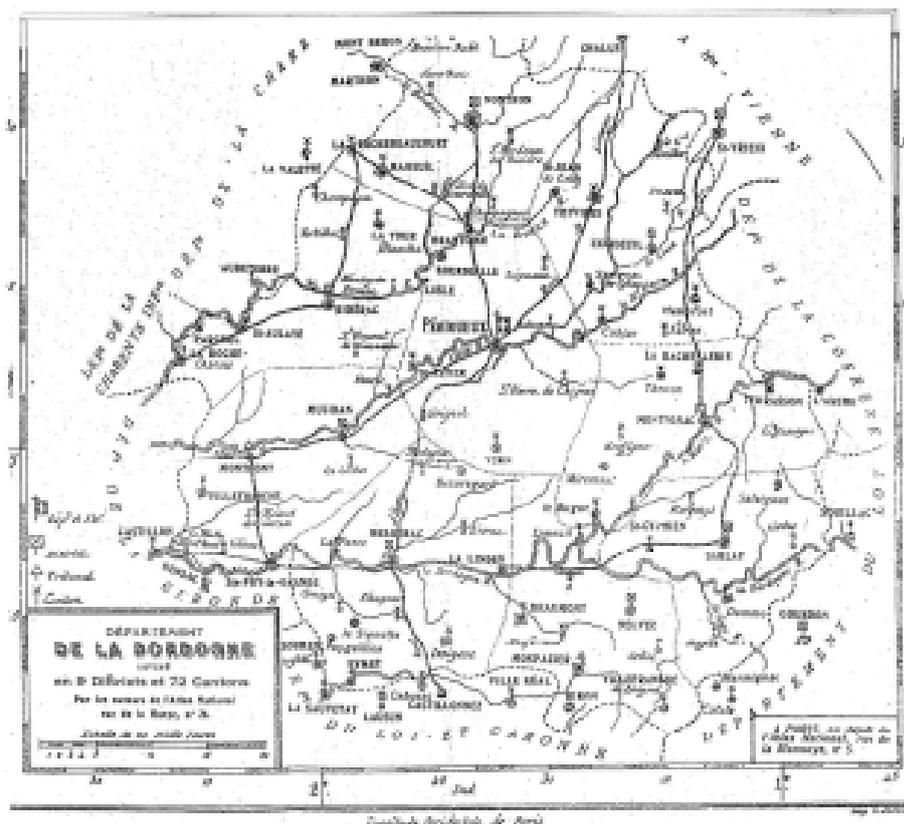
Francine Sautet
présidente
Eric Belle
vice-président
Alain Rousseau
trésorier
Geneviève Ravon
trésorière adjointe
Françoise Nègrier
secrétaire

Evelyne Clerget Jollivet
Jean Pierre Cluzeau
Alain Donnat
Marinette Floch
administrateurs

SOMMAIRE n°141

3ème trimestre 2022

- | | |
|---|-------------------|
| p. 1 : Le mot de la Présidente | Fr. Sautet |
| p. 2 : Histoire des familles
Les frères Saumande en Algérie | Cl. Catinel |
| p. 5 : Jean Jules Saumande, maire d'Alger | |
| p. 10 : Chronique du temps passé
Périgourdin au bain de Toulon (fin) | Ch. Célérier |
| p. 21 : Les mariages de mon ancêtre Mathieu | M. Biret |
| p. 26 : Quand on n'a pas le temps de se marier | M. Biret |
| p. 28 : Adieu à Milton Gossard | JP et M. Audibert |
| p. 29 : Paléographie
Le rachat des chrétiens retenus esclaves (1688) | L. Duclaud |
| p. 31 : Vu dans les bulletins amis
Armée d'Afrique (conquête de l'Algérie) Extraits mortuaires | |



Couverture : Carte postale (Collec. part.)

-Pode pas, tout parié, enquéro pensâ à me tournâ maridâ,
moun pruné ei mort i'a tous juste dous méis !

-Qu'ei boun ! Mas dins six méis 'ne sirô-t'en mens mort ?

-Je ne puis pas penser déjà à me remarier,
mon premier est mort il y a à peine deux mois !

-Soit ! Mais dans six mois en sera-t-il moins mort ?

Le mot de la Présidente

Dans notre dernier bulletin, nous nous disions que tout redevenait normal.

Nous avons fait preuve d'un grand optimisme ! Nous avons oublié qu'un virus n'obéit pas à nos règles, Omicron est redevenu habituel dans les commentaires. Quant à la météo, elle a décidé de se venger ! Nos amis de la région de Ribérac ont vu la colère de l'orage et de la grêle dévaster plusieurs communes. Ce furent ensuite les différentes vagues de chaleur, les incendies, les travaux urbains autour du Cercle : cet été s'est révélé particulièrement difficile.

Que tous ceux d'entre vous qui ont souffert de cet été cauchemardesque soient assurés de notre sympathie

Nous reprenons courageusement le cours des travaux de notre association, publications de recueils, recherches et, nous osons l'espérer, présentation dans les communes.

Avec l'automne, les horaires d'ouverture du Cercle reprennent le jeudi après-midi de 14H à 16H. Le manque de volontaires nous interdit d'avantage de présence.

Nous vous souhaitons à tous une bonne rentrée et de nombreuses trouvailles généalogiques

Francine SAUTET

C'est avec peine que nous avons appris le décès de

Patrick Chouzenoux,

président de l'association amie « **La route des canons** ».

Nous présentons toutes nos condoléances à sa famille et à tous ceux qui le connaissaient et l'appréciaient.

LES FRÈRES SARLANDE EN ALGÉRIE

Claudine CATINEL

Rappel : Bulletin 140 La famille Sarlande /Généalogie

Repères historiques

Lancée à la fin du règne de Charles X, poursuivie sous Louis-Philippe (1830-1848), la conquête de l'Algérie s'achève sous Napoléon III (1852 -1870). Envoyé en Algérie en 1836 pour négocier avec l'émir Abd el Kader, le général périgordin Thomas Bugeaud devient rapidement partisan de la conquête "absolue". Il y gagne son bâton de maréchal et le titre de duc d'Isly en récompense de sa victoire aux confins du Maroc en 1844¹.

L'ancien état barbaresque devient la plus importante colonie de peuplement de l'empire colonial du XIX^{ème} siècle. En 1858, sous

le Second Empire, la population européenne se répartit entre les villes du littoral et 211 villages coloniaux². Le gouvernement impérial place le territoire civil sous l'autorité des préfets et y nomme les maires. Il encourage une politique de modernisation identique à celle de la métropole, urbanisme et infrastructures routières et ferroviaires.

Les frères Sarlande atteignent l'âge de la conscription sous le régime des lois Gouvion Saint Cyr (6 ans de service) puis Soult (7 ans) avec tirage au sort et remplacement.

FRANÇOIS SARLANDE (1807-1868)

Homme d'affaire

Sans doute le premier des frères arrivés en Algérie. Une sorte de Bernard Tapie du XIX^{ème} siècle !

On trouve ses premières traces en 1833, soit seulement trois ans après l'arrivée de l'armée française colonisatrice... Lui-même a, alors, 26 ans³. Il est dit commissaire-priseur, cité dans plusieurs actes notariés, publiés dans le journal « Le Moniteur algérien ». L'un d'eux, signé le 25 avril 1833, indique que « *François Sarlande, commissaire-priseur, demeurant à Alger a cédé et transporté à Monsieur François Couput, ses droits au bail à rente, d'une propriété, située au quartier de El Biar, à un demi myriamètre environ d'Alger, au-delà du fort de l'Empereur, connu sous le nom de Djenan Caïd Chacher, consistant en trois jardins contigus, moyennant la somme de 3 000 Fr payables en 3 ans et à la charge de M. Couput de servir à l'acquit de son cédant une rente annuelle et perpétuelle de 301 Fr 32 dont la propriété est grevée suivant ce bail à rente...* »

Cela semble une bonne affaire pour le cédant. En effet « *le bail à rente ou bail à rente foncière est un contrat d'aliénation d'un immeuble (généralement une terre ou une maison) sur lequel le bailleur se réserve le droit de percevoir une partie des revenus, sous la forme d'une redevance, la rente, annuelle et perpétuelle.* L'acquéreur François Couput, un entrepreneur, au départ boulanger, venu de Bordeaux n'est autre que le père de Françoise Eugénie Couput que François Sarlande épousera, à Alger, l'année suivante.

La même année 1833, François Sarlande signe un autre acte semblable sur deux maisons, un magasin y tenant et leurs dépendances, rue de l'Etat-major au N° 89, 91, 93 à Alger. On retrouve encore en 1837 et 1838, des affaires du même ordre. Il est mentionné tout simplement « négociant »...En 1844, dans l'annuaire de F. Gomot, Sarlande est noté dans la rubrique « négociant » comme, « *transport, rue de la Révolution* »

En 1845, dans le journal des chemins de fer : *M. Sarlande, riche colon, entrepreneur des transports de la guerre en Afrique et*

du port d'Alger, vient de fonder une compagnie pour la construction et l'exploitation du chemin de fer d'Alger à Blidah.

À plusieurs reprises, François Sarlande « ferraille » avec les autorités pour avoir gain de cause au sujet d'affaires financières. De multiples procès-verbaux des séances du Gouvernement Général de l'Algérie concernent l'entrepreneur ou peut-être son frère entre 1836 et 1847 : adjudication des droits à percevoir en nature sur les grains apportés au marché d'Alger, fournitures et transports de matériaux nécessaires du port d'Alger, expropriations à Montpensier pour la formation du territoire du village (1844) et au faubourg Babazoum (1846). En 1839, "le sieur Sarlande s'est obligé à faire avec les chevaux et un matériel fourni par lui-même le transport des vivres et objets des magasins de l'armée". Le ministère de la Guerre estime le montant des factures un peu exagéré. En 1845, une ordonnance signée de Louis Philippe, met un terme aux réclamations du fournisseur.

L'ascension et les réalisations immobilières de l'homme d'affaires ne sont pas du goût de tout le monde !

F. Gomot, en 1844, écrit dans le guide du voyageur en Algérie : *La place Royale et la place Mahon ne sont séparées que par la maison Sarlande, sorte de promontoire qui avance sur la voie publique, à l'endroit le plus fréquenté, et y constitue une espèce de défilé dont l'existence n'est justifiée par rien. Deux motifs auraient dû empêcher d'autoriser cette construction malencontreuse : elle diminue l'étendue de la place Royale et elle gêne la circulation. Espérons que les justes réclamations du public à cet égard seront un jour exaucées et que l'administration fera disparaître la maison Sarlande qui mutile si désagréablement la place principale d'Alger.*

Cependant, quelques années plus tard, un voyageur est déjà bien moins choqué par cet édifice qui est alors un café à la

¹ Cf bulletins 107 et 108 : *Une famille au nom célèbre Bugeaud de la Piconnerie /Généalogie* M.Devaud et J. Parfait Cahier du Cercle 10 (2001) ; *Thomas Bugeaud* J. Chevé

² 189 000 Européens en 1858 dont 9530 "transportés" politiques

républicains à la suite du coup d'état du 2 décembre 1851.

³ De la classe 1827, il devait six ans de service actif si le tirage l'avait désigné ; son "temps" prenait fin en 1833.

mode et voici ce qu'il en dit : *La place Mahon qui n'est séparée de la place Royale que par la maison à arcades du café d'Apollon, formant saillie, est affecté aux marchés des fleurs, des fruits, de la verdure, des volailles et du gibier, durant une partie de la journée.*

Il est intéressant de savoir si le souhait de F. Gomot de voir démolir cette bâtisse a été exaucé ! Nous avons trouvé la réponse dans un document écrit en 1942 par M. Gauthier !: *Dans un avenir très proche va tomber la maison qui abrite le café d'apollon, si cher à la mémoire des vieux algérois : sa démolition est déjà commencée. Cet immeuble, pendant un siècle, a constitué...le fond nord de la place Royale... Encore une partie intéressante des premières années de notre ville qui s'en va dans la poussière des souvenirs. Essayons, avant que la destruction ait fait son œuvre, de fixer l'histoire de ce vieil établissement.*

L'histoire qui suit va nous apporter des précisions sur les activités des frères Sarlande : *Le 19 février 1838, le Domaine de l'Etat avait vendu à M. François Sarlande et à Mme Françoise-Eugénie Couput, son épouse, domiciliés tous deux au château de la Louvière, près de Bordeaux, ... un terrain... dans l'alignement de la place Royale, de la rue de la Marine, des rues Cléopâtre et Mahon. Les acheteurs avaient de plus l'obligation d'élever une construction, en se conformant au plan d'alignement et au « système d'architecture arrêté pour la place du Gouvernement. Cette condition a-t-elle été observée? On pourrait en douter. On lit dans un rapport de l'ingénieur des Ponts et Chaussées, ...relatif aux travaux à exécuter pour terminer la place Royale,... rapport daté du 27 décembre 1839 : la maison où s'installe le café d'Apollon, s'avance inopinément sur la voie publique, comme pour provoquer les critiques amères qu'attirent tous les jours sur l'administration locale, ce manque de prévoyance et de goût. Et M. Gauthier de continuer : Les époux Sarlande-Couput furent représentés à Alger par leur parent M. Joseph Sarlande, (en fait Jean Jules) habitant à cette époque au faubourg Bab-el-Oued. Il fut plus tard maire de la ville. En juillet 1838, la construction de l'immeuble était presque achevée ; on pense qu'il avait été commencé avant l'adjudication du terrain.*

L'administration locale ne semble pas avoir été troublée par ses remuants détracteurs. Sarlande sera donc nommé maire d'Alger vingt ans plus tard et un autre document, le dit propriétaire du quartier du centre d'Alger !

Il continue : *« Dans l'année 1845, aux deuxième et troisième étages, s'établit l'hôtel du Périgord, En 1843, se trouvait l'habitation et le logement de Me Le Roy, notaire ».* C'est ce dernier qui établit le contrat de mariage de Jean Jules avec M^{lle} Truffaut.

Et il précise : *En septembre 1845, M. Sarlande vendit l'immeuble à M. Pierre-Alphonse de Laffont de Lannoy, résidant au château d'Anizy-le-Château (Aisne), et à son frère Victor-Philibert-Marie de Laffont, domicilié à Paris, rue d'Angoulême. La famille de Laffont possédait à Alger plusieurs maisons, notamment place de Chartres. «*

Cet édifice fut témoin de bien des événements que nous évoquons dans ce document, c'est pourquoi nous reprenons ici l'énumération de M. Gauthier : *De leurs fenêtres donnant sur la place Royale, les premiers occupants, virent le 29 septembre 1841, le banquet de cinq cents couverts offert au Maréchal Bugeaud, vainqueur de la bataille de l'Isly.*

Le 29 juin 1844, ce fut le violent incendie qui détruisit la partie



nord de la Jénina.

Le même incendie consuma une salle de spectacles forts fréquentés, construite en bois sur la place et qu'on appelait le théâtre Meyeux.

Le 28 octobre 1845, ce furent les brillantes cérémonies militaires de l'inauguration de la statue du Duc d'Orléans,

En 1848, les locataires assistèrent à la procession solennelle de la Fête-Dieu

Le 25 mai 1849, on admira l'éclairage de la place par dix réverbères à réflecteurs.

Napoléon III, en 1865, passa devant les arcades du Café d'Apollon. »

On comprend que les deux aînés des frères Sarlande ont des activités économiques très imbriquées, notamment François qui n'est pas toujours présent en Algérie. Il se marie en 1834 à Alger, puis trois enfants y naissent jusqu'en 1838 mais avant et après nous avons plusieurs adresses de sa famille : Paris, Léognan, Talence...

Dans les années 1840, nous retrouvons François, loin d'Alger, bien que très présent dans les affaires de la colonie. En 1842, il participe, avec son frère Jules, à une souscription pour l'érection sur la place royale d'Alger d'une statue de S A R Monsieur le duc d'Orléans⁴. François Sarlande est alors dit



La place du Gouvernement au fil de l'histoire –
La maison Sarlande

⁴ Fils aîné et héritier de Louis-Philippe, le prince est mort dans un accident, en 1842, à Neuilly-sur Seine. Il avait pris une part active à la conquête de l'Algérie. La statue équestre, œuvre d'un sculpteur italien,

fut inaugurée en 1845. Après l'Indépendance, elle fut rapatriée à Neuilly (1981).

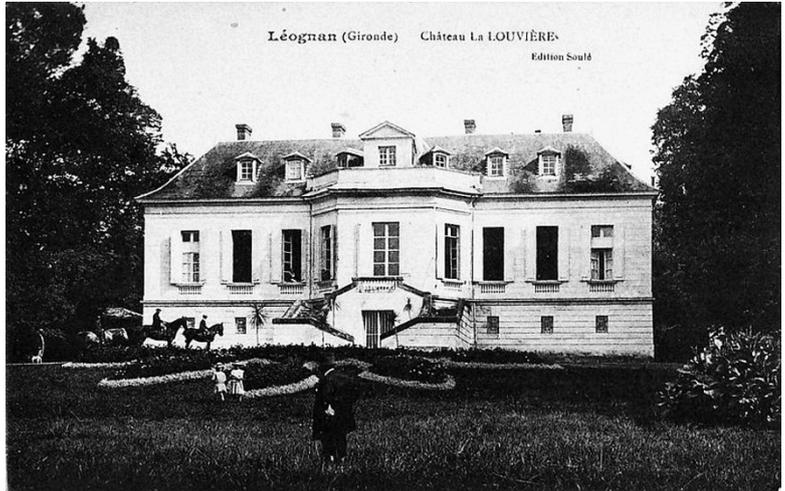
« propriétaire à Marseille »...

En 1845, François Sarlande devient gestionnaire d'une société et d'une usine de produits chimiques, quai de Grenelle à Paris, appartenant auparavant au grand-père de son épouse. Il a, à cette époque une adresse, rue Richier, Paris (9^{ème}) qui sera le siège de la société mais se dit habiter au château de Louvière, sur la commune de Léognan. Ce domaine, appartenant à la famille Mareilhac, a été racheté par François avant 1848. Il a été maire de cette commune en 1848, « à titre provisoire »...

Autre exemple de son dynamisme en affaires : Le *Moniteur Universel* du 20/11/1862 publie la création d'une société anonyme appelée « Compagnie anonyme de bateaux express de la Seine » par six associés dont Sarlande, dit "Chevalier de l'ordre impérial de la Légion d'honneur" et habitant rue Ventadour à Paris (elle est située dans le 1^{er} arrondissement, quartier Palais Royal). On voit donc que les adresses parisiennes sont de plus en plus prestigieuses !

Il s'agit du rachat d'une affaire déjà existante. L'objet est le transport de marchandises et de voyageurs, remorquage...entre le port et la rade du Havre, Honfleur, Rouen, Paris ; achat et constructions de machines, bateaux qui seront nécessaires...elle reprend 30 bateaux, un atelier de forge à la Villette.

Là aussi des doutes sur l'identité de ce Sarlande : je n'ai pas retrouvé sa nomination de chevalier de la Légion d'honneur. Par contre, son frère Jean Jules a bien reçu cette distinction...



Sur le plan politique, on retrouve François Sarlande au Conseil Général de la province d'Alger, en 1860 et 1861 et il est dit propriétaire à Alger. On ne peut le confondre avec son frère Jean Jules qui est appelé Sarlande jeune et y siège également !

À Saint-Germain-du-Puch, François Sarlande avait acheté une nouvelle propriété. La chronique locale en fait part de la façon suivante : *En 1857, le château est vendu par M. et Mme Castillon du Perron à un certain M. Sarlande, et à la mort de celui-ci, à Raymond Aradel qui l'acquiert en 1869.*

Les deux domaines de Sarlande en Gironde sont des vignobles de grand cru. Il revient ainsi à ce qui a fait la fortune de ses parents à Loudierie.

UN AUTRE AUBASSIN EN ALGÉRIE

Extrait mortuaire de l'armée d'Afrique, 1844

Acte 5 : BOURET Bernard (24 a.) °19/09/1820, f de Jean & Marie Coly, voltigeur (53e RI ligne, 1er bat), matricule 11571, entré à l'hôpital militaire de la Salpêtrière, Alger, le 9/08/1844, + 16/08 (colite chronique).

Sainte Croix de Mareuil

Séduite et abandonnée...

Le 1er octobre 1748 est née au village de la Neulie présente par Jeanne Duchers fille naturelle et non légitime de Jeanne Duchers native du village de la Martelle pse de Cefcle, dont le père nous est inconnu selon la déclaration qu'elle a fait en justice d'avoir été séduite en voyage par un quelqun à elle inconnu, la susdite Jeanne demeurant à la Neulie présente par servante de Bartelemy Noel et le 2e a été baptisée par moy sousigné dans l'église de Mareuil ont été parrains Laurent Noel et maraine Jeanne Bonniton tous dususdit village en prince d'Etienne et Simon Quinti qui n'ont signé pour ne savoir de ce enquis

Modenel curé de Ste Croix

(il n'y a pas de presbytère à Sainte Croix, il réside à Mareuil où les paroissiens doivent se rendre pour faire baptiser leurs enfants)

JEAN JULES SARLANDE

(1813-1888)

maire d'Alger

Ses premières traces retrouvées, en Algérie, datent de 1844. À 31 ans, il est lieutenant dans l'escadron de cavalerie de la milice d'Alger, deuxième bataillon, quatrième compagnie⁵. Il a donc peut-être combattu sous le commandement de Bugeaud... En 1846, il est nommé capitaine (troisième bataillon, quatrième compagnie) On peut, donc, penser que Jean Jules est parti en

Algérie, enrôlé dans l'armée française. Pourtant, de la classe 1833, il a été exempté pour avoir un frère (Elie Antoine) en activité⁶. Jean Jules Sarlande se marie le 18 novembre 1843 à Alger. Il a 30 ans. Il épouse Alexandrine Geneviève, Aline Truffaut née en 1824 à Clichy, elle a 19 ans. Ils auront quatre enfants⁷.

L'entrepreneur

De son mariage (1843) à sa nomination de maire (1858), Jean Jules a été négociant, entrepreneur et s'est bâti une belle fortune parallèlement à celle de son frère François. Il a notamment mené les travaux de la construction de l'opéra d'Alger. La carte postale est nommée « théâtre d'Alger » mais aucun autre bâtiment n'existe. Il s'agit donc probablement de l'Opéra⁸.

Le chantier durera 41 mois à partir de 1850. La pierre d'Arles, de Valence, le marbre encombrant les abords. Toute une armée de terrassiers, charpentiers, maçons français, italiens, espagnols, indigènes travaillent sous la surveillance constante de l'entrepreneur M. Sarlande, du constructeur M. Sarlin et des architectes... en mai 1853, la construction d'une superficie de 1400m² est à peu près achevée. »

Ses entreprises et, plus généralement les méthodes de développement de l'Algérie, ont été également remises en cause. Voici par exemple l'analyse d'historiens : « Les échanges ou remises de terrains opérés entre l'État ou la commune et les propriétaires ne sont d'ailleurs pas sans soulever la question de

la collusion entre intérêts privés et publics : les bénéficiaires sont en effet souvent devenus membres du conseil municipal, comme Vialar et Lépine entre 1859 et 1865, ou bien comme l'entrepreneur Sarlande, maire d'Alger de 1858 à 1870, qui possédait un îlot entier de la place du Gouvernement .⁹

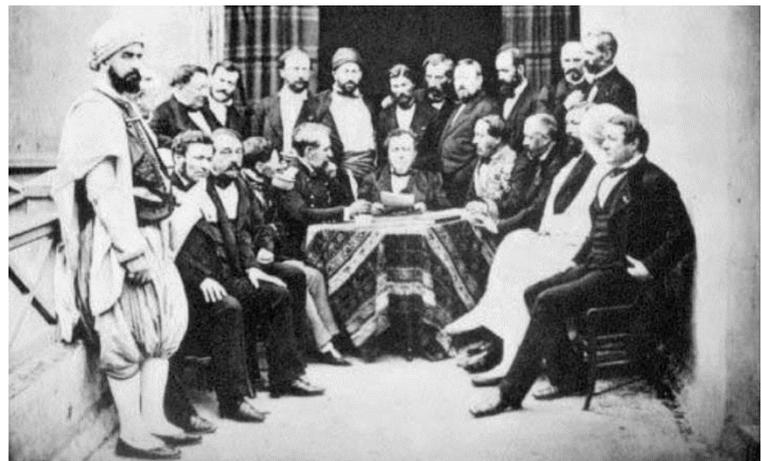


Le maire

La presse se fait l'écho de sa nomination : *C'est par décret impérial, en date du 27 décembre 1858, rendu sur proposition du Prince chargé du ministère de l'Algérie et des colonies, M. Sarlande (Jean Jules), membre du conseil municipal d'Alger, a été nommé maire d'Alger, en remplacement de M. De Guiroye.*¹⁰

Un autre document indique que *Maire d'Alger de 1858 à 1870, M. Jules Sarlande (1813-1888), possède une partie de la place du Gouvernement.* En 1870, il estime qu' *éloigner les Israélites des affaires publiques est une faute et un dommage et réclame leur naturalisation massive.*¹¹ Son attitude vis-à-vis de la communauté juive est, peut-être, fluctuante, car, selon un autre document, il semble avoir traîné des pieds pour la construction de la synagogue :

Dans la séance du conseil municipal du 15 mai 1865, le maire Sarlande rappelle, en réponse aux



930 Le Conseil municipal d'Alger en 1860 de gauche à droite

Assis : SARLANDE maire, BASTIDE défenseur adjoint au maire, RIGODIT vice président du Conseil, YUSUF général commandant la division d'Alger, DE VAULX 1^{er} président de la Cour d'Appel, président du Conseil, LEVERT, préfet d'Alger, WEYER maire de Mustapha et secrétaire du Conseil, BERNIS vétérinaire principal de l'Armée, HASSEN OULD CAID Ahmed propriétaire à Blidah, CAILLEBAR conseiller à la Cour d'Appel de Pau,

⁵ source : *Guide du voyageur en Algérie* de F. Gomot

⁶ cf généalogie publiée in bulletin 140

⁷ cf généalogie bulletin 140

⁸ source : http://alger-roi.fr/Alger/opera/arnaudies/textes/3_inauguration.htm

⁹ source : C Piaton et T Lochard - *Architectures et propriétaires algérois, 1830-1870* - <http://books.openedition.org/jiremam/3686>

¹⁰ sources : *Revue de l'Orient- bulletin de la société orientale*

¹¹ sources : <http://manifpn2012.canalblog.com/archives/p20-20.html>

protestations des Maures, victimes d'expropriations, que l'ouverture de la rue Randon à travers le quartier indigène n'avait été faite qu'en raison des pressantes sollicitations de l'Administration supérieure, afin de pouvoir donner accès à la Synagogue. La Commune aurait préféré employer le reste de l'emprunt d'un million contracté avec le Crédit foncier à des établissements publics d'une utilité plus urgente. Le ministère de la Guerre impose finalement à la Ville que le temple soit édifié sur la toute nouvelle place Randon, également située dans le quartier juif. Les travaux traînent ; vingt-cinq ans environ s'écoulaient entre l'engagement du Gouvernement militaire auprès de la communauté juive et l'ouverture du lieu de prière, dont se plaint encore le maire quelques mois avant l'inauguration¹².

Par ailleurs, son statut de maire ne l'empêche pas de continuer à faire des affaires. À ce sujet, on peut être dans la confusion entre les entreprises de son frère François et les siennes car dans les documents consultés, il est rare que le prénom soit précisé comme nous l'avons déjà noté.

Autre témoignage, le discours prononcé le 4 mars 1860, dans un banquet qui réunit les Espagnols d'Alger, communauté très importante en Algérie. Ils célèbrent la prise de Tétouan à l'hôtel du Périgord, maison Catala à Alger !

Et voici ce qu'il dit aux convives espagnols : *Ce qui m'a le plus sensiblement flatté dans votre intention de m'associer à cette*

réunion, c'est que vous n'avez pas eu seulement en vue le premier magistrat de la cité qui vous a adoptés pour ses enfants ; il en est parmi vous, messieurs, que j'ai pour ainsi dire vus naître, que j'affectionne depuis bien des années, qui m'ont prêté l'aide de leur collaboration dans ma carrière commerciale ; et le souvenir des excellents rapports qui n'ont jamais cessé d'exister entre nous depuis cette époque, a été, j'aime à le croire, le motif qui leur a surtout fait désirer de me voir parmi eux.

Il fait donc référence, sans difficultés, à sa "carrière commerciale..."

Il faut maintenant narrer les contacts de Georges Sand et d'un Sarlande d'Alger. Je pense que cette relation s'est établie avec Jean Jules plutôt qu'avec son frère. Et voilà de quoi il s'agit :



SARLANDE Jean Jules, propriétaire, maire d'Alger (1858-1870) qui fit commencer les travaux du boulevard de l'Impératrice¹.

Les Sarlande et Georges Sand

Entre 1852 et 1862, la femme de lettres fut, à plusieurs reprises, activement mêlée à l'histoire de l'Algérie. C'est par ses relations amicales avec le futur Napoléon III, qu'elle entretenait depuis 1838 mais aussi, par ses relations avec le prince Jérôme Napoléon¹³, cousin de l'Empereur, qu'elle a pu intervenir. Georges Sand et le prince se connaissent depuis 1852. Il est ami de Maurice Sand, le fils de Georges, qu'il amènera dans un grand périple en Afrique puis en Amérique¹⁴. Le prince Jérôme a été nommé ministre de l'Algérie et des Colonies, par décret du 24 juin 1858, fonction qu'il ne conserve que jusqu'en mars 1859.

Après avoir obtenu gain de cause, en septembre 1858, pour obtenir une concession en faveur de son neveu, Georges Sand recourt aux bons offices du prince dans l'affaire des Chemins de fer algériens. Pour la ligne d'Alger à Oran, deux solutions sont étudiées : passer par Blidah, solution qui va amener des travaux gigantesques dus à la géographie du lieu ou bien passer près de Blidah, avec un tracé plus accessible. Le gouverneur Randon, plaide pour la seconde solution. Georges Sand intervient en faveur de la première solution. Pourquoi donc ? Seulement parce-que elle avantagerait 30 000 Algériens ? Non, parce-que Sarlande souhaite avoir la concession de ce chemin de fer qu'il veut faire passer par Blidah...

Beaucoup de questions restent en suspens : pourquoi Georges Sand se fait-elle l'avocat de Sarlande dans cette affaire ? Comment se connaissent-ils ? Qui est le Sarlande en question : François ou Jean-Jules qui ne sera maire qu'en décembre 1858.

Quels étaient les intérêts des Sarlande pour défendre le premier projet ?

Quoiqu'il en soit, Georges Sand intervient plusieurs fois. Une première, auprès de Ferri Pisani, secrétaire général du prince, le 28 juin 1858 : *Je suis chargée par Maurice qui s'honore de votre sympathie, de vous parler d'une grande affaire... Il s'agit des intérêts d'une population entière... Elle n'évoque pas encore la requête de Sarlande...*

Le 4 septembre suivant, elle alerte Frédéric Villot, officier d'ordonnance du prince : *...on me prie de faire passer sous les yeux de son Altesse une nouvelle note relative à l'affaire du chemin de fer de Blidah. J'espère que le grand évènement administratif de la suppression du Gouvernement général va donner au prince la liberté de faire justice...¹⁵*

Nous avons un début d'explication sur les relations entre Georges Sand et Sarlande : il existe une amitié entre son fils Maurice et Sarlande...sans que l'on sache comment elle s'est développée.

Le 21 Octobre, elle écrit longuement, à nouveau à Ferri-Pisani : *Il ne reste à vous parler de l'affaire Sarlande dont vous avez promis à Maurice et à moi de vouloir bien ne pas cesser de vous occuper... je suis toute disposée, par connaissance que j'ai du caractère et de la position de M. Sarlande, à lui servir d'avocat auprès du prince pour qu'il obtienne la concession de ce chemin de fer... Sarlande qui est un des notables de l'Algérie, et qui a déjà fait plusieurs traités avec les chefs de bureau du ministère, offre à l'Etat... de ne demander la garantie d'intérêts qu'au fur et à mesure de l'exécution des travaux. Enfin, comme c'est grâce à la persévérante et intelligente*

¹² sources : *Les synagogues dans l'Algérie coloniale du XIXe siècle*, Valérie Assan dans Archives Juives 2004/1 (Vol. 37), <https://www.cairn.info/revue-archives-juives1-2004-1-page-70.htm>

¹³ fils de Jérôme, roi de Westphalie, le plus jeune frère de Napoléon 1^{er}

¹⁴ Il sera d'ailleurs parrain de la première fille de Maurice

¹⁵ suppression, le 31 août 1858, des fonctions de Gouverneur général de l'Algérie dont les attributions sont confiées au ministre de l'Algérie et des Colonies, le prince Jérôme Napoléon. Il ne sera rétabli qu'en novembre 1860.

réclamation de M. Sarlande pour cette ligne, et pour les intérêts des populations qu'il représente, qu'elle l'a emporté dans un esprit sérieux et attentif comme celui du prince ministre, je pense qu'il doit avoir bonne chance auprès de Son Altesse impériale, si vous voulez bien encore lui servir d'avocat et obtenir pour lui une audience de Son altesse... Malgré les nombreux arguments de l'écrivaine, Sarlande n'aura pas gain de cause et c'est la Compagnie des chemins de fer algériens, dont le siège est à Paris (mais peut-être Sarlande était-il actionnaire !!) qui emportera le marché : la ligne sera ouverte d'Alger à Blida le 8 septembre 1862 puis d'Alger à Oran le 1^{er} mai 1871.

Il y a-t-il d'autres raisons pour lesquelles Georges Sand a déployé un tel zèle pour son « client » Sarlande ? Aimé Dupuy, vice recteur honoraire de l'académie d'Alger, dans la revue d'Histoire moderne et contemporaine (1955) donne une autre raison. *Rien n'interdit aucunement de supposer que Mme Sand se trouvait loin d'être indifférente au succès financier de celui dont elle s'instituait l'avocat ... Au surplus, pourquoi, après tout, en un temps où l'affairisme était de mode et où l'exemple venait de haut, pourquoi l'amie de "Plon-Plon"¹⁶ dans l'espoir possible d'une « commission » dont elle serait opportunément bénéficiaire eût-elle refusé d'appuyer la requête d'un notable de l'Algérie... Aimé Dupuy ajoute : Toutefois, parallèlement à ces démarches plus ou moins intéressées, se sont manifestées des interventions généreuses et, ne l'oublions pas, courageuses en outre, de celle que Marc Dufraisse¹⁷ surnomma "Notre Dame du bon secours", en effet, elle s'était montrée républicaine, en 1848, mais s'accordait fort bien d'un Empire, même libéral que par ailleurs, elle ne se gênait point pour dénigrer, ce qui la fait qualifier de personnalité complexe.*

Il faut se faire une raison, nous ne saurons pas lequel des Sarlande voulait avoir la concession. Je penche maintenant pour François Sarlande qui me paraît le plus affairiste des trois frères.

Un autre document fort intéressant ne nous permettra pas non plus, d'y répondre. Il s'agit du journal de voyage écrit

Visites de Napoléon III en Algérie

L'Empereur est venu deux fois à Alger pendant le mandat de maire de Jean Jules Sarlande, en 1860 et en 1865. La première visite termine une "tourné" commencée en Savoie suivie d'étapes à Marseille, Toulon, Nice et Ajaccio. Napoléon III et l'impératrice Eugénie arrivent le 17 septembre 1860 à Alger. Le gouverneur Chasseloup-Laubat¹⁸, et le maire Sarlande les accueillent lorsqu'ils débarquent du bateau « L'Aigle ». Sarlande présente les clés de la ville à l'empereur.

De leur côté, Madame Levert, femme du préfet et Madame Sarlande reçoivent l'impératrice Eugénie avec une délégation de jeunes filles françaises, mauresques, israélites et espagnoles.

¹⁶surnom du prince Jérôme

¹⁷ Marc Etienne Dufraisse est né à Ribérac en 1811. Licencié en droit, il a mené le combat pour la République en 1830 à Paris et a été emprisonné un an pour purger une condamnation politique liée à cet événement. Il est nommé Préfet de l'Indre en 1848 et c'est là qu'il rencontre et fréquente Georges Sand installée à Nohant. Il est représentant du peuple en Dordogne en 1849, membre du Conseil Général de ce département et élu aux élections municipales à Ribérac cette même année. Il est, à nouveau emprisonné pour ses opinions

par Maurice Sand, sur son séjour en Algérie en 1861 et qui a été publié par sa mère dans la *Revue des deux mondes* en 1862.

Le 21 mai, Maurice note « Diner en famille chez le maire d'Alger, M. Sarlande, que les Arabes appellent l'émir »

Le 3 juin : « Retour à Alger par un corricolo. Diner chez M. Sarlande. J'y ai trouvé M. Roche, consul plénipotentiaire près le bey de Tunis... »

Le 9 juin : « Promenade avec M. et Melle SARLANDE, à El-Biar, chez leur beau-frère, propriétaire de la belle maison mauresque où fut signée, le 5 juillet 1830, la reddition d'Alger » (Melle Sarlande peut être Elise Sarlande, fille de Jean Jules qui pourrait avoir une dizaine d'années ou une des filles de François Sarlande. Mais François Sarlande habitait-il encore en Algérie ? La fille de Jean, le troisième frère est née précisément en aout 1861 !)

Le 13 juin : « Après déjeuner, M. Sarlande veut m'emmener visiter la fameuse frégate la Gloire qui est ici... mais je suis forcé de refuser, ayant donné rendez-vous au lieutenant Chanteloup pour visiter l'habitation du général Yusuf. »



politiques en 1851 et s'expatrie jusqu'en 1870. Il échouera à l'élection de député en Dordogne en 1871. (Sources : *Dictionnaire bibliographique du Périgord – Guy Pénard*)

Voir aussi : *correspondance Georges Sand-Marc Dufraisse (28 mai-16 aout 1848) Georges Lubin – source : Persée*

¹⁸Henri ou Prosper Chasseloup-Laubat réside à la fin du XIX^e s au castel des Granges à Coulounieix-Chamiers (Dictionnaire biographique du Périgord)

Le lendemain, on pose la première pierre du boulevard de l'impératrice Eugénie. Lors du bal donné en leur honneur, l'empereur danse avec Madame Sarlande et le lendemain soir, les souverains assistent au banquet offert par la municipalité. Malheureusement, leur séjour est écourté : le 20 septembre le couple impérial repart précipitamment ayant appris la mort de la duchesse d'Albe, sœur de l'impératrice. Le conseil municipal décide quelques jours après, sur la proposition du maire de faire frapper une médaille commémorative pour la pose de la première pierre où le nom de Sarlande apparaît. Une autre médaille a également été réalisée pour la visite des souverains en Algérie.

(Sources : Klein Henri. *Souverains, souveraines, présidents. 1830.*
<https://www.persee.fr/doc/feldj>)



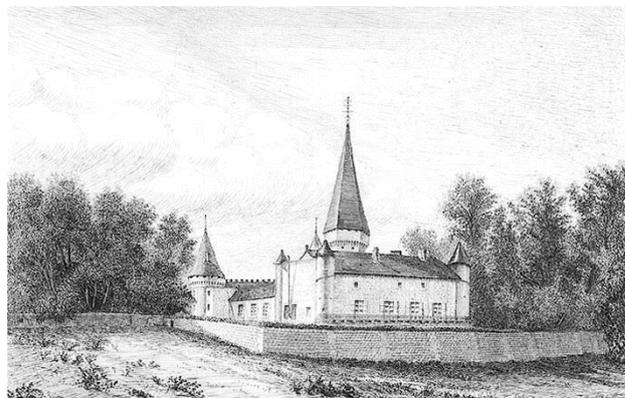
Les honneurs

L'Écho de Vésone, le journal de la Dordogne, relate le voyage de Leurs Majestés Impériales en Algérie à partir de dépêches officielles qui ne font pas mention du maire d'Alger même pour l'inauguration du boulevard de l'Impératrice¹⁹. Le nom de Sarlande est cité dans l'édition du 28 septembre qui félicite les Périgordins récompensés par l'Empereur.

Le maire d'Alger a reçu la légion d'honneur : chevalier le 11 aout 1859 et officier le 11 aout 1862. Le certificat a été établi le 15 février 1872 alors qu'il a un domicile, 33 rue Caumartin à Paris. Il est également titulaire de deux ordres étrangers : le Nichani Iftikhar de Tunis et l'ordre de Charles III d'Espagne, décernés respectivement en 1861 et 1867. Il est au conseil d'administration de la Banque d'Algérie en 1868.

Retour au pays

Jean Jules Sarlande cesse d'être maire d'Alger en 1870 après la chute du Second Empire²⁰. Il a alors 57 ans et il va se retirer en Dordogne. Il a acheté le château de La Borie Saulnier à Champagnac-de-Belair. Certains documents précisent qu'il avait acheté ce domaine il y a une quinzaine d'années.



Gravure Le château de la Borie Saunier

Décès de Jean Jules Sarlande

Le journal *Alger-saison* du 8 décembre 1888 publie l'annonce de son décès :

PERIGUEUX, 2 décembre 1888. —M Jules Sarlande, ancien maire d'Alger, officier de la Légion d'honneur, vient de mourir au château de la Borie, à l'âge de soixante-dix-sept ans. C'était le père de M. Albert Sarlande, ancien député de Nontron. Originaire du Sarladais, il quitta tout jeune la Dordogne et arriva à Alger au lendemain de la conquête, à un moment où tout était à faire. Actif, persévérant, il se lança dans d'importantes entreprises et amassa ainsi une grande fortune.

Il avait quitté l'Algérie en 1870 pour revenir en Périgord. Il était propriétaire depuis une quinzaine d'années, du château et de la terre de la Borie, près Champagnac de Belair. Homme excellent, affable, d'un abord facile, il était très aimé, et sa mort a causé dans le pays une grande émotion.

Le faire-part de décès de Jean Jules Sarlande nous renseigne sur la parenté qui s'est associée à ce deuil ; en voici la liste :

Mme Jules Sarlande, M. Albert Sarlande, ancien député et Mme Albert Sarlande, Melles Jeanne, Simone et Hélène Sarlande. (Il s'agit de sa femme, de son fils et son épouse et leurs trois filles. Notons que les autres enfants Sarlande sont décédés...)

M. et Mme Latour Sarlande (frère habitant à Aubas ?)

Mme François Sarlande (femme de François Sarlande dont nous avons parlé abondamment. Son mari est déjà décédé en 1868)

M. et Mme Edouard Couput et leurs enfants (Il s'agit probablement de la sœur de Mme Jules Sarlande qui a épousé un Couput et qui ont eu deux enfants. Lui est le fils de Couput François et de Vidailon Pulchérie, mariés à El Biar 1875, directeur de la mine de l'Alliah en 1882)

Mme Rouland et ses enfants (de Laudigerie : fille aînée de Jean Sarlande successeur d'Hélie Antoine Sarlande)

M. Boudy et sa fille (de Laudigerie : 2ième gendre de Jean, son épouse était décédée en 1844)

Mme Laval et ses filles (de Laudigerie : dernière fille de Jean)

M. et Mme Gabriel Lalande et leurs enfants (nièce du défunt, fille de François Sarlande)

M. Maillard, député et Mme (nièce, fille de François Sarlande)

M. Camille Sarlande (neveu, fils de François Sarlande avocat à Paris)

M. et Mme Jules Lestibouois et leurs enfants (nièce, fille de François Sarlande)

¹⁹ journaux du 17 au 27 septembre. NDLR

²⁰ *Le 4 septembre 1870, c'est Benoît François Désiré Romuald Wuillermoz, né le 6 février 1820 à Saint-Claude (Jura.), qui devient maire républicain. (Après le coup d'état de décembre 1851, il avait été interné à Alger. Il était inscrit au Barreau de cette ville comme avocat. Il ne restera que quelques mois à ce poste de maire et décédera le 19 décembre 1877 à Alger). Il sera remplacé, en 1871, par François Joseph Gastu, né le 18 novembre 1834 à Sorède (Pyrénées Orientales), avocat au Barreau d'Alger depuis 1859.*

M. et Mme Eugène Sarlande et leur fille (neveu, fils de François Sarlande)

M. et Mme OTT et leurs enfants (nièce, fille de Jean Sarlande, le troisième frère parti en Algérie)

Mr Alfred Sarlande (fils de Jean Sarlande, directeur d'une compagnie d'assurance)

Les enfants de François Sarlande sont très bien représentés dans le faire-part. Jean Sarlande, troisième frère parti en Algérie, n'est pas cité. Or, il est encore en vie en Algérie puisqu'il décèdera un an plus tard en 1889. Une de ses filles est notée, Mme Ott et une autre est présente avec son mari, fils de François puisqu'ils se sont mariés entre cousins germains. Est également noté un de ses fils, Alfred

Décès de l'épouse de Jules Sarlande

Son épouse, née Alexandrine, Geneviève, Aline Truffaut décèdera à 85 ans, habitant toujours au château de la Borie à Champagnac de Belair, le 4 août 1909.

Le faire part s'ouvre avec *Albert Sarlande, ancien député de la Dordogne et Mme*, (il s'agit bien sûr de leur fils et belle-fille)

M. et Mme René d'Orfond (sa petite-fille)

M. et Mme Bertrand de Malet, (sa deuxième petite-fille)

Melle Hélène Sarlande (troisième petite-fille)

Messieurs Bernard et Jacques d'Orfond, M. Armand de Malet, Melles Jacqueline et Anne de Malet (arrière-petits-enfants)

Mme Latour Sarlande et ses enfants (déjà notée pour le décès de Jules mais elle est maintenant veuve et a des enfants)

M. Georges Couput et ses enfants, M. et Mme Gustave Couput et leurs enfants (neveux, fils de sa sœur)

M. Masselot, sous-Préfet de Sétif, Mme Masselot, leurs enfants et petits-enfants

Mme Jules Lestiboudois, ses enfants et petits-enfants (nièce, fille de François Sarlande)

Mme Maillard

M. et Mme Eugène Sarlande, leurs enfants et petits-enfants

Mme Rouland et ses enfants

Mme Laval et ses enfants

Mme Paris et ses enfants

M. Pierre Lalande, Chef d'escadron aux 1ers cuirassiers, chevalier de la légion d'honneur, Mme Pierre Lalande et leurs enfants

M. Léon Lalande

M. André Lalande, capitaine au 2eme chasseurs d'Afrique, chevalier de la légion d'honneur

Ils sont tous deux enterrés à Champagnac de Belair.

On ne peut s'arrêter là, sans avoir parlé de leur fils, finalement plus connu que son père en Périgord.

FRANÇOIS ALBERT SARLANDE (1847 - 1913)

Député de la Dordogne

Des quatre enfants nés de l'union de Jean Jules Sarlande et d'Aline Truffaut, François Albert est le seul à avoir atteint l'âge adulte

Il épouse en 1878 à Paris Caroline Fatma **Levert** °1845 à Alger. Fille de Charles Levert, ancien préfet des Bouches-du- Rhône puis député du Pas-de Calais en 1876.

Les témoins, le prince Murat et Rouher, attestent la place des Sarlande dans le milieu bonapartiste.

d'où trois filles

- Jeanne (1879-1962) ép René Savin d'Orfond
- Simone °1882 ép Bertrand de Mallet
- Hélène °1886 célibataire

Une brève carrière politique

Élu très jeune- il n'a que vingt neuf ans- député de la Dordogne, en 1877, Albert Sarlande, serait le premier parlementaire né hors de la métropole. Homme de confiance du prince Napoléon, il est un des chefs du parti bonapartiste du département, dans la circonscription de Nontron où il réside. En 1881, Albert Sarlande, âgé de 34 ans, est battu par le républicain Dusolier. Il ne conserve que son mandat de conseiller municipal de Champagnac-de-Belair.

Pour en savoir plus :

« *Dictionnaire des parlementaires d'Aquitaine sous la Troisième République* » de Bernard Lachaise



Chronique du temps passé

PERIGOURDINS AU BAGNE DE TOULON

suite et fin

Christian CELERIER

16/06/1866	GLENADEL Jean	x Françoise LAFARGUE, 28 ans, f. de Jean & Marie BAISSY, cultivateur, de Sarlat / Domme	condamné à Bordeaux à 20 ans pour viol et attentat à la pudeur sur mineurs Libéré en 1867 Réside en Nelle Calédonie	18122 / 1.0.193/1.0.194
<i>Domme N 02/05/1838 Jean GLENADEL fils de Jean et Marie BOISSI non mariés M 14/10/1863 Jean GLENADEL, cult. x Françoise LAFARGUE, fille de Jeanne LAFARGUE</i>				
19/08/1841	GONTIE François	24 ans, f. de Jean & Jeanne PENISSEAU, tisserand, de Villeneuve d'Agen/Bergerac	condamné à Cahors à 20 ans pour vols avec circonstances aggravantes Libéré en 1842 transfert bagne de Brest	30588 / 1.0.215
01/12/1834	GONTIER Jean dit Largentier	35 ans, f. de Jean & Marie DECOMBES, tailleur d'habits, de Périgueux / Cendrieux	condamné à Bordeaux à 5 ans pour attentat à la pudeur avec violence Libéré en 1839 Réside à Cendrieux (Périgueux)	27143 / 1.0.157
<i>Cendrieux N 9 germ an IX Jean GONTIER fils de Jean et Marie DESCOMBES</i>				
17/12/1856	GOUDONNET Bernard	x Marie ?, 26 ans, f. de Inconnu & Marie GOUDONNET, terrassier, de Pauillac (Gironde)/ Sarlat	condamné à Bordeaux à 8 ans pour attentat à la pudeur sur mineur Libéré en 1859 transfert Guyane	8578 / 1.0.187
<i>Sarlat N 04/12/1830 Bernard GOUDONNET fils de Marie GAUDONNET, travailleuse, et de père inconnu</i>				
17/03/1831	GOURDON Pierre dit Dragon	x Marie QUAYROUX, 56 ans, f. de Pierre & Jeanne COLOMBET, cultivateur, de Bergerac	condamné à Bordeaux à 8 ans pour vols avec escalade et effraction + le 16/09/1833 à l'hôpital du bagne Toulon	24779 / 1.0.155
<i>Monfaucon B 25/11/1774 Pierre GOURDON fils de Pierre et Jeanne COULOMBET</i>				
07/03/1870	GOURSAT Bernard	22 ans, f. de Pierre Guillaume & Philippine LABORIE, terrassier, de Sans / Mayac	condamné à Bordeaux à vie pour incendie volontaire + le 21/11/1872 à l'hôpital du bagne Toulon	22352 / 1.0.197/199/200
<i>Mayac 4 enfants du couple Guillaume GOURSAT x Philippine LABORIE pas de Bernard ° 1848</i>				
24/05/1828	GUERIN Etienne	29 ans, journalier, de Dordogne	condamné par le conseil de guerre de Caen à 6 ans pour vol de chaussures appartenants à ses camarades Libéré en 1830 Réside à Gracié par le Roi	22059 / 1.0.153
07/04/1862	GUICHARD Jean	x Marie MONTHEIL, 32 ans, f. de Henry & Marguerite DAMBOIS, couvreur, de Lisle/Périgueux	condamné à Périgueux à 10 ans pour vol en récidive + le 30/01/1863 à l'hôpital du bagne Toulon	14434 / 1.0.191/1.0.192
<i>Lisle N 08/01/1830 Jean GUICHARD fils de Henry et Marguerite DAMBOIRE? DE Puymorin Bourdeilles M 22/06/1851 Jean GUICHARD, fils de Henri et Marguerite DAMBAIRE, de Lisle x Marie MONTEIL, fille de Antoine et Marie COUGEAUD,</i>				
14/07/1862	GUILLEMOT Jean	x Marie BAUDE, 52 ans, f. de François & Jeanne LAVERGNE, terrassier, de Périgueux/St. Privat	condamné à Périgueux à 20 ans pour vols en récidive (2' condamnation) Libéré en 1864 transfert Guyane	15038 / 1.0.191/1.0.192
<i>St Privat des Près N 02/08/1810 Jean GUILLEMEOT fils de François et Jeanne LAVERGNE, cultivateurs, de la Mauretie</i>				
09/03/1800	JACOBY Jean	46 ans, tailleur de pierres, de La Sauvagerie	condamné à Cahors à 8 ans pour vol + le 27/06/1800 à l'hôpital du bagne Toulon	3047 / 1.0.146
<i>? Siorac de Ribérac B 06/12/1754 Pierre JACOUPY f. de Sicaire et Marie GUICHARD</i>				
09/04/1864	JARDEL Jean dit Jacot	32 ans, f. de Joseph & Marguerite LOUIS, meunier, de Sarlat/Groléjac	condamné à Périgueux à 6 ans pour attentat à la pudeur Libéré en 1866 transfert Guyane	16224 / 1.0.191/1.0.192
<i>Groléjac N 28/02/1832 Pierre JARDEL fils de Joseph et Marguerite LOUI, cultivateurs</i>				
12/04/1861	JAUBERT Jean dit Valery	x Marie DONGAUD, 37 ans, f. de Jean & Marie BEAU, couvreur, de Ribérac/Allemand	condamné à Périgueux à 8 ans pour attentat à la pudeur sur mineures Libéré en 1865 transfert Guyane	13165 / 1.0.190/1.0.191
<i>Allemands N Jean JAUBERT fils de Jean et Jeanne BEAU, du bourg</i>				

14/02/1859	JOANNY Jérôme dit Julien	20 ans, f. de Antoine & Hélène VALLADE, cordonnier, de Beaugard (Bergerac)	condamné à Angoulême à 20 ans pour vols avec escalade et effraction Libéré en 1859 transfert Guyane	11143 / 1.O.188/ 1.O.189
<i>Beaugard et Bassac N 16/01/1830 Jérôme JOANNI, fils de Antoine et Hélène VALADE</i>				
22/08/1820	LABAT Antoine dit La Serre	23 ans, f. de Charles & Jeanne Cécile DARMILLAC, scieur de long, de Périgueux	condamné par le conseil de guerre de Paris à 6 ans pour vol envers un de ses camarades Libéré en 1826	16924 / 1.O.151
<i>Périgueux N 18 floréal an V Antoine LABAT LASERRE fils de Charles et Jeanne Cécile GERMILHAC</i>				
17/04/1860	LABATUT Charles dit Barrière	19 ans, f. de Pierre & Françoise MAGNEN, cultivateur, de Sarlat/St. Rabier	condamné à Périgueux à 8 ans pour vols avec escalade et effraction (en récidive) Libéré en 1864 transfert Guyane	12271 / 1.O.190/1. 0.191
<i>St Rabier N 24/07/1841 Charles LABATU fils de Pierre et Françoise MAGUEUR, de Bord</i>				
27/12/1872	LABONNE Martial	24 ans, f. de Pierre & Marie AUDOIN, ss prof., de Monpazier (Bergerac)	condamné par le conseil de guerre de Paris à 10 ans pour soustraction frauduleuse envers un militaire Libéré en 1873 Réside en Nelle Calédonie	25261 / 1.O.197/19 9/200
04/01/1865	LACHAUD Pierre	x Marguerite DUBREUIL, 32 ans, f. de Léonard & Catherine ROBERTIE, couvreur, de Périgueux/Sarlat	condamné à Périgueux à 8 ans pour vol qualifié avec récidive Libéré en 1865 transfert Guyane	16839 / 1.O.193/1. 0.194
02/09/1858	LACHIEZE Paul	33 ans, f. de Jean & Marie FRAYE, menuisier, de St. André de Cubzac/Bergerac	condamné à Bordeaux à 13 ans pour vol et évasion du bague Libéré en 1862 transfert Guyane	10936 / 1.O.188/ 1.O.189
<i>Bergerac N 18/08/1825 Paul LACHIEZE fils de Jean et Marie FRAYE</i>				
30/08/1820	LACIPIERRE Pierre	28 ans, f. de Jean & Marie REY, maréchal ferrand, de Périgueux	condamné par le conseil de guerre de Montpellier à 6 ans pour vol envers ses camarades Libéré en 1826	16371 / 1.O.150
07/01/1864	LACOMBE Geoffre	20 ans, f. de Geoffre & Marie LATOURNERIE, terrassier, de Ste. Marie de Chignac	condamné à Périgueux à 7 ans pour vol avec complicité et effraction Libéré en 1867 transfert Guyane	15984 / 1.O.191/1. 0.192
<i>Ste Marie de Chignac N 04/08/1844 Geoffre LACOMBE fils de Geoffre et Marie LATOURNERIE, du bourg</i>				
04/12/1829	LACOMBE Jacques-Philippe	22 ans, f. de Jean & Marie LAROCHE, serrurier, de Bergerac	condamné à Agen à 8 ans pour vols avec effraction Libéré en 1837 Réside à Bergerac	24039 / 1.O.155
<i>Bergerac N 25/12/1807 Jacques Philippe LACOMBE fils de Jean et Marie Geneviève LAROCHE</i>				
15/09/1820	LACOMBE Jean	22 ans, f. de Jean & Elisabeth PERON, tisserand, de St. Cyprien	condamné par le conseil de guerre de Dijon à 10 ans pour vol d'argent et d'effets mobiliers avec effraction Libéré en 1830	17005 / 1.O.151
<i>St Cyprien N 25/09/1810 François LASCOMBE fils de Jean et Elisabeth PEYROUX</i>				
03/04/1865	LACOSTE Pierre Irmain	x Marguerite HARDOUIN, 42 ans, f. de Pierre & Madeleine PALUS, cultivateur, de Ribérac/St. Martial d'Artensec	condamné à Périgueux à 10 ans pour vol qualifié Libéré en 1866 Réside en Nelle Calédonie	16997 / 1.O.193/1. 0.194
<i>St Martial d'Artensec N 27/07/1832 Pierre LACOSTE fils de Pierre et Magdelaine PALUS M 16/10/1859 Pierre LACOSTE x Marguerite ARDOIN, fille de François et Marie ARFEUILLE</i>				
16/06/1835	LAGARDE Pierre dit Le Soldat	x Anne VEDAT, 30 ans, f. de Pierre Martial & Marie Annette LESAFFRE, cultivateur, de Milhac de Nontron /Champagneau	condamné à Périgueux à 6 ans pour vol sur chemin public avec violence Libéré en 1841 Réside à Milhac de Nontron	27630 / 1.O.158
16/01/1852	LALUE François dit Bouyer	x Marguerite Fantine BESSE, 29 ans, f. de François & Jeanne BEAUCHERON, laboureur, de Milhac-d'Auberoche	condamné à Périgueux à 10 ans pour vol avec violence et complicité de nuit sur chemin Libéré en 1862 Réside à Périgueux	10224 / 1.O.269/27 1
<i>Milhac d'Auberoche N 22/02/1820 Martial LALUE fils de François et Paule BEAUSSOUBRE M 06/02/1842 Martial LALUE x Marguerite BESSE fille de +Léonard et Marie LALUE</i>				
21/04/1842	LAMBERT Guillaume	28 ans, f. de François & Marie FAVARD, cultivateur, de Auriac/Sarlat	condamné par le conseil de guerre de Paris à 2 ans pour attentat à la sureté d'un habitant suivi de vol Libéré en 1844 Réside à Périgueux	31014 / 1.O.258.25 9.260
<i>Auriac du Pd N 27/04/1816 Guillaume LAMBERT fils de François et Marie FAVARD, du bourg</i>				

21/12/1870	LAMONGIE Léonard	x Léonarde Marie TURPIN, 30 ans, f. de Pierre & Léonarde BISSON, cultivateur, de Nontron / Javerlhac	condamné à Périgueux à 5 ans pour complicité de meurtre Libéré en 1872 Réside en Nelle Calédonie	22881 / 1.O.197/19 9/200
<i>Javerlhac N 05/08/1840 Léonard LAMONGIE fils de Pierre et Léonarde GISSOU, du Grand Gilou</i>				
11/07/1857	LANDA Jean dit Serp	x Jeanne BOUCHER, 50 ans, f. de Jean & Anne DELLOT, meunier, de Sarlat/Coux	condamné à Périgueux à vie pour homicide volontaire Libéré en 1858 transfert Guyane	8932 / 1.O.187
17/12/1854	LANSADE Jean	x Marie MARVIER, 45 ans, f. de Pierre & Marie PONS, scieur de long, de Marmande /Faux (Dordogne)	condamné à Agen à 6 ans pour vol avec escalade Libéré en 1857 transfert Guyane	8069 / 1.O.187
<i>Faux N 15/05/1809 Jean LANSADE fils de Pierre, métayer, et Jeanne BOUYX, de la métairie du Rosaire</i>				
09/09/1827	LASSERE Jacques	29 ans, f. de Louis & Marguerite FABRE, ex militaire, de Dordogne	condamné par le conseil de guerre de Mézières à 6 ans pour vol envers un de ses camarades + le 09/07/1830 à l'hospice des chiourmes	21493 / 1.O.153
12/02/1858	LAUVIE Baptiste	x Antoinette CHASSAING, 33 ans, f. de Pierre & Marie LABRO, revend. de bestiaux, de Gourdon(Lot)/Peyrillac (Dord.)	condamné à Cahors à vie pour assassinat Libéré en 1858 transfert Guyane	9436 / 1.O.187
<i>Peyrillac N 17/07/1824 Baptiste LAUVIE fils de Pierre et Françoise LABROT</i>				
15/10/1863	LAUVINERIE Martin	x Pauline FAURE, 37 ans, f. de Jean & Marie FOURNIER, forgeron, de Sarlat/Groléjac	condamné à Périgueux à 20 ans pour attentats à la pudeur et viol sur mineure Libéré en 1864 transfert Guyane	15774 / 1.O.191/1. O.192
<i>Groléjac N 15/04/1826 Martin LAUVINERIE fils de Jean, maréchal ferrant, et Marie FOURNIER M 10/01/1854 Martin LAUVINERIE x Jeanne FAURE, tailleuse, fille de +Antoine et +Marie GROS</i>				
25/08/1857	LAVALLEE Antoine dit Broussoux	x Marguerite VILLOTTE, 42 ans, f. de Pierre & Marguerite PRAGOUT, meunier, de Rochechouart/Busserolles	condamné à Limoges à 10 ans pour homicide volontaire Libéré en 1859 transfert Guyane	9715 / 1.O.188/ 1.O.189
<i>Busserolles N 15/02/1815 Antoine LAVALLEE fils de Pierre, charron, et Marie PRAGOUT</i>				
03/12/1863	LAVAUD Jean dit Nova	22 ans, f. de Michel & Jeanne LAGARDE, décrotteur, de Augignac/St. Pardoux la Rivière	condamné à Saintes à 8 ans pour vol en récidive Libéré en 1867 Réside en Nelle Calédonie	15917 / 1.O.191/1. O.192
<i>St Pardoux la Rivière N 14/04/1841 Jean LAVEAUD fils de Michel et Jeanne LAGARDE, cultivateurs, de Chaumille</i>				
13/04/1866	LAVERGNE Antoine	x Guillaume DUCLOS, 51 ans, f. de Jean & Françoise MAURY, cultivateur, de Sarlat/Tamniès	condamné à Périgueux à 20 ans pour homicide volontaire Libéré en 1867 transfert Guyane	18032 / 1.O.193/1. O.194
<i>Tamniès N 25/09/1815 Antoine LAVERGNE, fils de Guillaume et Françoise MAURET</i>				
31/10/1865	LAVILLE Guillaume	x Marie BRUN, 40 ans, f. de Jean & Anne ETUDIER, cultivateur, de Ribérac/Eygurande	condamné à Périgueux à vie pour tentative de vol sur un chemin public et violence Libéré en 1867 Réside en Nelle Calédonie	17619 / 1.O.193/1. O.194
<i>Gardefeuille N 24/02/1825 Guillaume LAVILLE, fils de Jean et Anne ETUYER</i>				
21/12/1870	LECHELLE Antoine dit Pinard	26 ans, f. de Philippe & Marguerite VIGIER, mineur, de Nontron / Lussas	condamné à Périgueux à 5 ans pour complicité de meurtre Libéré en 1873 Réside en Nelle Calédonie	22880 / 1.O.197/19 9/200
<i>Lussas N 23/02/1845 Antoine LECHELLE, fils de Philippe et Marguerite VIGIER</i>				
05/07/1860	LELBET Pierre	33 ans, f. de Michel & Antoinette AUDIT, cordonnier, de Périgueux/Sarlat	condamné à Périgueux à 8 ans pour vol avec effraction (en récidive) Libéré en 1864 transfert Guyane	12460 / 1.O.190/1. O.191
22/10/1866	LEONARDON Martial	x Françoise TABANO, 54 ans, f. de Jean & Catherine BOISRETON, cultivateur, de St. Barthélémy / Vanxains	condamné à Périgueux à 8 ans pour vol qualifié Libéré en 1867 Réside en Nelle Calédonie	18511 / 1.O.193/1. O.194
<i>Vanxains N 06/11/1802 Martial LEONARDON, fils de Jean et Catherine BOIFFRETON</i>				

06/04/1867	LEPLUS Pierre	x Marguerite THOMASSON, 33 ans, f. de François & Marie TRENY, terrassier, de Sans / Saint Saud	condamné à Périgueux à 8 ans pour vol qualifié en récidive Libéré en 1867 Réside en Nelle Calédonie	18931 / 1.O.193/1. O.194
<i>St Saud N 19/02/1834 Pierre LEPLUS, fils de François et Marie TRENY, cultivateurs</i>				
11/01/1841	LESPINASSE Alfred	19 ans, f. de Jean-Baptiste & Marianne LACOMBE, bombeur de verre, de Bergerac /Boisse	condamné à Paris à 7 ans pour vol avec effraction Libéré en 1848 Réside à Paris prison pour vol	30829 / 1.O.161
<i>Boisse N 28/04/1829 Charles François LESPINASSE fils de Jean Baptiste Pierre, prop., et Marie Anne LACOMBE</i>				
04/04/1865	LEYGUE Pierre	x Marie GREZOT, 54 ans, f. de Jean-Pierre & Jeanne LEYGUE, cultivateur, de Sarlat/La Roque-Gageac	condamné à Périgueux à 12 ans pour coups et blessures mortels sans intention de tuer Libéré en 1867 transfert Guyane	16998 / 1.O.193/1. O.194
<i>La Roque Gageac N 26/01/1814 Jean LEYGUES fils de Jean et Jeanne LEYGUES</i>				
30/07/1830	LEYRAND Mathieu	26 ans, f. de Mathieu , cultivateur, de St. Georges-de-Blancaneix	condamné à Périgueux à 7 ans pour vols avec effraction Libéré en 1837 Réside à Bergerac	24735 / 1.O.276/27 7
<i>St Georges Blancaneix N 6 vent an X Mathieu LEYRAU fils de Jean et Izabeau CLAMENT, des Laurens</i>				
09/08/1839	LEYRAUD Gabriel	50 ans, f. de Léonard & Marguerite BUISSON, cantonnier, de Ribérac (Dordogne)	condamné à Angoulême à vie pour homicide volontaire sur sa femme + le 25/01/1840 à l'hôpital du bagne Toulon	29056 / 1.O.159
30/07/1830	LEYRAUD Mathieu	26 ans, f. de Mathieu , cultivateur, de St. Georges de Blancaneix	condamné à Périgueux à 7 ans pour vols Libéré en 1837 Réside à Bergerac	24735 / 1.O.155
26/12/1854	LEYRIS Pierre	22 ans, f. de Pierre & Marie THOMAS, meunier, de Sarlat/ Ste. Nathalène	condamné par le conseil de guerre de Constantine à vie pour tentative d'homicide Libéré en 1855 transfert Guyane	7223 / 1.O.185/1. O.186
<i>Ste Nathalène N 03/04/1833 Pierre LEYRIS fils de Pierre et Marie THOMAS, du moulin de Massot</i>				
02/09/1835	LIMOUSY Jean	20 ans, f. de Jean & Jeanne LAPLANNE, cultivateur, de Bergerac /	condamné à Bordeaux à 6 ans pour vols et vagabondage Libéré en 1841 Réside à Bergerac	27634 / 1.O.158
28/10/1865	LISSORGUE Philippe	x Antoinette BREGER, 38 ans, f. de Antoine & Jeanne MESTRE, cordonnier, de Montignac/St. Crépin	condamné à Périgueux à 20 ans pour faux en écriture et vols Libéré en 1866 transfert Guyane	17613 / 1.O.193/1. O.194
<i>St Crépin et Carlucet N 06/09/1827 Antoine LISSORGUE fils de Antoine et Jeanne MESTRE</i>				
25/04/1827	LOQUINEAUD Joseph François	21 ans, f. de Philippe & Elisabeth PELLETAN, commis négociant, de Bergerac	condamné par le conseil de guerre de Toulouse à 7 ans pour désertion et vol d'effets appartenant à l'état Libéré en 1832 remise de peine	24113 / 1.O.155
11/12/1855	LUT Jean	x Jeanne ROUCHON, 35 ans, f. de Jean & Marie VINCENT, chiffonnier, de Bergerac	condamné à Montauban à 10 ans pour vols Libéré en 1857 transfert Guyane	8100 / 1.O.187
25/04/1831	MAGNESSE Pierre dit Tête	x Gabrielle LEBONNIER, 26 ans, f. de Blaise & Léonarde FAUCHIER, cultivateur, de Nontron / Miallet	condamné à Périgueux à 10 ans pour vol sur chemin public Libéré en 1841 Réside à Miallet (Dordogne)	25398 / 1.O.209/28 1/282
23/08/1817	MAISONNADE Jean dit Périgord	x Léonarde BOURGE, 35 ans, f. de François & Françoise Inconnu, tourneur, de Badefols	condamné à Tulle à 10 ans pour vol avec complicité et escalade Libéré en 1827	14961 / 1.O.150
<i>Badefols d'Ans B 12/04/1781 Jean MAISONNADE fils de Léonard et Françoise LACHAMBRE</i>				
07/09/1856	MAISONNEUVE Jean	x Rose BOULOU, 45 ans, f. de Antoine & Jeanne LAPEYRE, menuisier, de Villeneuve sur Lot/Bergerac	condamné à Agen à vie pour vol avec violence et complicité sur chemin public Libéré en 1858 transfert Guyane	8587 / 1.O.187
<i>Capdrot N Jean MAISONNEUVE fils de Antoine et Jeanne LAPEYRE, de Boussoul</i>				
17/07/1872	MAJEAUX Léonard	x Marie VIONAT, 40 ans, f. de Pierre & Marguerite DUMONTE, cultivateur, de Brantôme/Sencenac Puy de Four.	condamné à Périgueux à 8 ans pour tentatives de vols sur chemin public Libéré en 1873 Réside en Nelle Calédonie	24617 / 1.O.197/19 9/200

<i>Sencenac Puy de Fourches N 16/03/1832 Léonard MAJEAUX, fils de Pierre et Marguerite DUMONTET</i>				
14/03/1868	MARGERIT Jean	x Marguerite COULOUME, 48 ans, f. de Antoine & Marie LAVEL, cultivateur, de Brive / Nouaillac ??	condamné à Tulle à 7 ans pour tentative d'homicide volontaire + le 27/07/1868 à l'hôpital du bagne Toulon	19985 / 1.O.195/1. O.196
23/06/1873	MARQUE Pierre	x Catherine SERRIN, 47 ans, f. de Jean & Marie BOURBON, fabricant papier verre, de Bordeaux / Coursac	condamné à Bordeaux à 20 ans pour fabrication de fausse monnaie Libéré en 1873 Réside en Nelle Calédonie	25946 / 1.O.197/19 9/200
<i>187aCoursac N 31/05/1826 Pierre MARQUÉ fils de Jean et Marie BOURBON</i>				
26/01/1854	MARROIS Jean	20 ans, f. de François & Marie JAMET, cultivateur, de Ribérac / St. Aulaye	condamné à Périgueux à 7 ans pour vol qualifié Libéré en 1861 Réside à St Aulaye/Ribérac	6549 / 1.O.185/1. O.186
<i>St Aulaye N 24/11/1834 Jean MARROIS fils de François et Marie JAMET, cult., de Labarganie</i>				
20/01/1817	MARSAULT Louis	38 ans, f. de Louis & Marie DERUSE, colporteur, de Périgueux	condamné à Châteauroux à vie pour tentative de meurtre + le 21/06/1827 à l'hôpital du bagne Toulon	14211 / 1.O.150
16/01/1835	MARTIN Pierre dit Bajaud	x Françoise DOUJEAU, 34 ans, f. de Jean & Marie LABADIE, cultivateur, de Périgueux	condamné à Périgueux à 10 ans pour vols avec complicité transfert bagne de Brest le 22/04/1829	27629 / 1.O.158
03/07/1860	MARTY Charles dit Pierre	x Françoise MATHE, 50 ans, f. de Joseph & Guillonne MATHIAS, cultivateur, de Périgueux/Sarlat	condamné à Périgueux à 10 ans pour incendie volontaire + le 28/09/1865 à l'hôpital du bagne Toulon	12462 / 1.O.190/1. O.191
07/05/1839	MATHIEU Jean	40 ans, f. de Elie-Mathieu & Marie BARRIERE, maçon, de Alger/Bergerac	condamné à Alger à 10 ans pour meurtre Libéré en 1849 Réside à Bergerac	28812 / 1.O.261/62 /63
<i>Bergerac N 08 nivo an VIII Jean MATHIEU fils de Jean Elie et Marie BARRIERE, du Bousquet</i>				
03/04/1868	MATHIEU Sicaire Alexandre	x Eugénie LACOUR, 31 ans, f. de Sicaire & Marie DURANDEAU, scieur de long, de Ribérac / St. Vincent-Jalmoutiers	condamné à Périgueux à 7 ans pour attentat à la pudeur Libéré en 1869 Réside en Nelle Calédonie	20345 / 1.O.195/1. O.196
<i>Vanxains M 21/06/1859 Sicaire Mathieu fils de +Sicaire et Marie DURANDEAU, du moulin de Rafaly à St Vincent Jalmoutiers x Elise LACOUR, fille de Jean et Françoise CHATENETn du bourg de Vanxains L'acte de M le dit ° le 13/05/1837 0 st Viencent : pas d'acte de N dans le registre...</i>				
25/10/1838	MAUROUX Etienne dit Le Négrou	x Isabelle GAILLARD, 45 ans, f. de Jean & Anne BOUTINET, cultivateur, de Thiviers	condamné à Périgueux à 15 ans pour complicité d'assassinat + le 02/05/1841 à l'hôpital du bagne Toulon	28644 / 1.O.159
<i>Thiviers N 18 mess an XI Etienne MAUROUX fils de Jean et Marie MASSON</i>				
23/01/1840	MAUTRA Guillaume	40 ans, f. de Antoine & Marie BAZINETTE, terrassier, de Ribérac (Dordogne)	condamné à Périgueux à 5 ans pour vol avec effraction + le 25/04/1842 à l'hôpital du bagne Toulon	29390 / 1.O.159
26/10/1860	MAYNARD Jean dit Leblanc	x Robine COUDERC, 46 ans, f. de Jean & Marguerite GNISSE, cultivateur, de Nontron/Firbeix	condamné à Périgueux à 20 ans pour incendie volontaire Libéré en 1861 transfert Guyane	12702 / 1.O.190/1. O.191
<i>Firbeix N 06/07/1815 Jean MEINARD fils de Jean et Marguerite PUIFFE, des Bordes</i>				
07/01/1836	MAYONNADE Louis dit Louison	21 ans, f. de Cadet & Marie MAURIAL, cultivateur, de Lavaud/Sarlat	condamné à Périgueux à vie pour assassinat Libéré en 1852 transfert Guyane	30063 / 1.O.160
15/07/1857	MAZIERE Guillaume	x Marie SIAUX, 32 ans, f. de Léonard & Jeanne CARBONNIER, maçon, de Bergerac/Ribérac (Dordogne)	condamné à Périgueux à vie pour vol et homicide volontaire Libéré en 1858 transfert Guyane	9159 / 1.O.187
08/04/1839	MAZIERE Hugues	x Marie BOSSIERE, 40 ans, f. de Etienne & Sabine IMBERT, cultivateur, de Biras/Chancelade	condamné à Périgueux à 10 ans pour attentats à la pudeur sur mineure Libéré en 1865 transfert Guyane	11136 / 1.O.188/ 1.O.189
<i>Chancelade N 20/04/1819 Hugues MAZIERE fils de Etienne et Sabine GENESTE IMBERT</i>				

22/11/1867	MESTRAL Jean	57 ans, f. de Jean & Jeanne BOUCHARD, mégissier/corroyeur, de Angers / Terrasson (Sarlat)	condamné à Angers à 7 ans pour attentats à la pudeur sur mineures Libéré en 1868 Réside en Nelle Calédonie	19871 / 1.O.195/1. O.196
<i>Terrasson N 02/05/1820 Jean MESTRAL, fils de Jean, tisserand, et Jeanne BOUCHARD</i>				
25/11/1844	MEUNIER Jean	36 ans, f. de Elie François & Jeanne DUCHER, ex militaire /meunier, de Nontron/Ste Croix (Dordogne)	condamné à Nîmes à 5 ans pour tentative d'homicide volontaire(circonst. atténuantes) Libéré en 1849 Réside à Ribérac	32771 / 1.O.261/62 /63
<i>Ste Croix de Mareuil N 27/08/1808 Jean MEUNIER fils de Jean, laboureur à l'Echanleix, et Jeanne DUCHER né à Ribevrias à Gouts</i>				
16/07/1838	MICHEL Léonard	29 ans, f. de Simon & Jeanneton VEIGNE, cultivateur, de Cendrieux / Journiac	condamné à Périgueux à vie pour complicité d'empoisonnement + le 28/08/1840 à l'hôpital du bagne Toulon	26648 / 1.O.159
<i>Journiac N 18/04/1808 Léonard MICHEL fils de Pierre et Magdeleine BEYNOT</i>				
18/11/1871	MILLIAC Pierre	x Marie LEMERY, 23 ans, f. de Alexis & Anne DELUCHAPT, cultivateur, de Edon / Larochebeaucourt	condamné à Angoulême à vie pour homicide volontaire avec préméditation Libéré en 1873 Réside en Nelle Calédonie	23834 / 1.O.198
<i>La Rochebeaucourt N 03/11/1848 Pierre MILLIAC fils d'Alexis, cult., et Anne DELUCHAPT Edon (16) M 16/11/1869 Pierre MILLIAC x Marie LEMERY ° 16/07/1844 Edon</i>				
13/01/1862	MONDEIX Pierre dit Catapiane	x Anne LAPIVAREAU, 33 ans, f. de Jean & Françoise LAPEYRE, cultivateur, de Nontron/Champeau	condamné à Périgueux à 7 ans pour vols avec complicité Libéré en 1863 transfert Guyane	14033 / 1.O.190/1. O.191
<i>Champeau la Chap. Pommier N 05/08/1829 Pierre MANDEIX fils de Jean et Françoise LAPEYRE, des Pauthiers</i>				
26/10/1838	MONTEIL Jean dit Trizat	21 ans, f. de Pierre & Catherine ESTANY, maçon, de Lacropte / Cendrieux	condamné à Périgueux à 5 ans pour vol Libéré en 1843 Réside à Périgueux	28641 / 1.O.159
<i>Cendrieux N 14/07/1817 Jean MONTEIL fils de Pierre, tailleur d'habits, et Catherine LESTANG</i>				
17/09/1872	MONNET Jean	x Marie PATINET, 49 ans, f. de Jean & Jeanne NAUD, terrassier, de Libourne / Ribérac	condamné à Bordeaux à 5 ans pour incendie volontaire Libéré en 1872 Réside à prison Toulon	24843 / 1.O.197/19 9/200
02/04/1870	MONTHEIL Marie Jean dit Montillou	28 ans, f. de Jacques & Françoise SIMON, ss prof., de Sans / Eglise-Neuve (Périgueux)	condamné à Périgueux à 20 ans pour vols qualifiés en récidive Libéré en 1871 Réside en Nelle Calédonie	22470 / 1.O.197/19 9/200
<i>Eglise Neuve de Vergt N 15/14/1841 Marie MONTEIL fille de Jacques dit Petirol et Françoise SIMON (erreur du rédacteur de l'acte ?)</i>				
24/07/1829	MOREAU Antoine dit Martial	30 ans, f. de Bastien & Pétronille MARECHAL, cultivateur, de Ribérac (Dordogne)	condamné à Périgueux à 30 ans pour tentative de vol avec escalade Libéré en 1834	24045 / 1.O.155
25/10/1833	MOREAU Louis dit Josselon	x Françille VARSANAU, 48 ans, f. de Inconnu & Marie VARSANAU, charpentier, de Nontron	condamné à Périgueux à 10 ans pour vol de blé avec effraction et escalade + le 15/06/1836 à l'hôpital du bagne Toulon	26577 / 1.O.156
20/02/1832	MOUNIER Jean	x Carette SURIN, 23 ans, f. de Jean & Jeanne LABRIAT, tailleur d'habits, de Bergerac	condamné à Bordeaux à 5 ans pour vol avec escalade + le 22/03/1833 à l'hôpital du bagne Toulon	25444 / 1.O.155
<i>Gardonne N 12/04/1810 Jean MOUGNÉ, fils de Jean et Jeanne LABRIER M 22/04/1828 Jean MOUNIER, fils de + Jean et Jeanne HABRIAT, de Gardonne x Catherine SEURIN, fille de Jean et Louise OBISSIER, ° Les Sablons, hbt Gardonne</i>				
26/07/1853	MOUSSET Jean dit Le grand cadet	x Marie DELORD, 57 ans, f. de Jean & Anne LARNE, cultivateur, de Bergerac/Fleix	condamné à Périgueux à 8 ans pour incendie volontaire + le 20/08/1854 à l'hôpital du bagne Toulon	6879 / 1.O.185/1. O.186
07/01/1861	MURAT Jean	55 ans, f. de Joseph & Jeanne GENESTAL, voiturier, de Belvès/Sarlat	condamné à Périgueux à 15 ans pour viol sur sa fille + le 07/01/1862 à l'hôpital du bagne Toulon	13029 / 1.O.190/1. O.191

05/09/1868	NIAUTOU Jean	x Anne DUSSOL, 38 ans, f. de Louis & Marguerite CASSADAY, cultivateur, de Libourne / St. Sauveur la Lande	condamné à Bordeaux à 20 ans pour attentats à la pudeur sur sa fille mineure Libéré en 1870 Réside en Nelle Calédonie	20845 / 1.O.195/1. O.196
<i>St Sauveur Lalande N 26/10/1830 Jean NIAUTOU, fils de Louis et Marguerite CASSADOU, non mariés, des Quiquoux</i>				
31/10/1864	PASQUET Jean	30 ans, f. de Léonard & Anne GEOFFRE, ss prof., de Bugne/Sarlat	condamné à Périgueux à 30 ans pour vols et tentative de vol dans une église avec effrac. + le 01/03/1865 à l'hôpital du bagne Toulon	16635 / 1.O.193/1. O.194
<i>Le Bugue N 08/02/1834 Jean PASQUET fils de Léonard et Anne GEOFFRE, journaliers</i>				
28/01/1827	PAULICAN Elie	19 ans, f. de Inconnu & Marie-Rose DUMEL, serrurier, de Paris	condamné à Paris à 7 ans pour vols avec complicité Libéré en 1834	20674 / 1.O.153
04/07/1861	PAZAT Jean dit Poulon	x Marie COULOMBET, 40 ans, f. de Pierre & Jeanne DEVARS, forgeron, de Ribérac /Verillac	condamné à Périgueux à 10 ans pour attentats à la pudeur sur mineurs + le 09/05/1865 à l'hôpital du bagne Toulon	13398 / 1.O.190/1. O.191
19/11/1858	PECOU Pierre	x Marguerite LENOIR, 48 ans, f. de Pierre & Marguerite REYDY, scieur de long, de Corbeil(Seine et Oise)/Périgueux	condamné à Versailles à vie pour viols sur sa belle-fille Libéré en 1860 transfert Guyane	11064 / 1.O.188/ 1.O.189
28/10/1831	PERONNY François dit Francillau	19 ans, f. de Guillaume & Marie AGUEMMARD, cultivateur, de Périgueux	condamné à Périgueux à 5 ans pour attentat à la pudeur sur mineure(remise de peine) Libéré en 1835 Réside à Périgueux	26396 / 1.O.155
<i>Marsac N 15/04/1811 N François PEYROUNI fils de Guillaume et Marguerite CUMINAL</i>				
13/07/1846	PEYNET Jean	24 ans, f. de Inconnu & Isabeau DENOYER, cultivateur, de Curac / St. Aquilin	condamné par le conseil de guerre de Marseille à 20 ans pour vol qualifié avec réduction de peine de 5 ans Libéré en 1861 Réside à Ribérac	2529 / 1.O.269/27 1
14/03/1846	PEYRAT Jean	20 ans, f. de François & Inconnu CASTILLE, conducteur de bétail, de Villefranche/Bergerac	condamné à Bordeaux à vie pour vols avec arme et violence sur chemin public transfert Guyane 1851	33494 / 1.O.162 /163
05/10/1861	PEYTOUREAU Guillaume	29 ans, f. de Guillaume & Anne SEYRAT, cultivateur, de St.Vincent de Comazac	condamné à Périgueux à vie pour homicide volontaire Libéré en 1864 transfert Guyane	13582 / 1.O.190/1. O.191
<i>St Vincent de Connezac N 24/02/1835 Guilhaume PEYROURAUD, fils de Guilhaume et Anne SEYRAT, cultivateurs, du chef-lieu</i>				
12/07/1860	PICHARDIE Pierre	22 ans, f. de Elie & Marie BEAU, cultivateur, de Villeteureix/Ribérac	condamné à Périgueux à 7 ans pour vols avec effraction et complicité Libéré en 1861 transfert Guyane	12459 / 1.O.190/1. O.191
03/10/1829	PIERRE Louis	16 ans, f. de Louis , cultivateur, de Ribérac (Dordogne)	condamné à Périgueux à 5 ans pour vol avec escalade Libéré en 1834	24042 / 1.O.155
17/03/1831	POMMIER Jean dit Gayau	36 ans, f. de Martin & Jeanne VILOTTE, charpentier, de Bergerac	condamné à Bordeaux à 6 ans pour vol avec effraction et complicité + le 30/09/1833 à l'hospice des chiourmes	27744 / 1.O.155
<i>Prigonrieux N 20/07/1793 Jean POUMIE fils de Marti et Jeanne VILETTE</i>				
30/02/1863	PONT François	x Jeanne ROUSSET, 41 ans, f. de Pierre & Sicarie PENAUD, cultivateur, de Angoulême/Ribérac	condamné à Angoulême à 20 ans pour assassinat de sa femme Libéré en 1864 transfert Guyane	14860 / 1.O.191/1. O.192
13/10/1829	POUGET François	45 ans, f. de Jacques & Marguerite DELORD, cultivateur propriét., de Ribérac (Dordogne)	condamné à Périgueux à 5 ans pour subornation de témoin Libéré en 1835	24043 / 1.O.155
<i>Vallereuil B 13/02/1784 François POUGET fils de Jacques et Marguerite DELORD Breuilh M 20/02/1827 Fr. POUGET, 43 a., fils de +Jacques et Marguerite DELORD, de Neuvic x Catherine GRELLETY, ° 28/11/1775 à Breuilh fille de Pierre et Marguerite EYMERY, de Breuilh</i>				
13/04/1858	POUMEYROL Jean	x Rose HERARD, 29 ans, cultivateur, de Sarlat/Bergerac	condamné à Périgueux à 20 ans pour viol sur mineure Libéré en 1859 transfert Guyane	9706 / 1.O.188/ 1.O.189
<i>Cadouin N 05/12/1821 Jean POUMEYROL fils de Pierre et Elisabeth VESOU, cult. à la Borie Sarlat M 29/10/1851 Jean POUMEYROL, cult. à Sarlat x Rose HERARD, fille de Pierre et +Marguerite GAUBERT, de Sarlat</i>				

30/10/1865	PUYCOUYOUL Antoine	x Jeanne CHERIE, 49 ans, f. de Jean & Françoise POUJOL, cultivateur, de Sarlat/Carlux	condamné à Périgueux à vie pour viol et attentat à la pudeur sur sa fille Libéré en 1866 transfert Guyane	17618 / 1.O.193/1. O.194
<i>Carlux N 14/05/1816 Antoine PECOUYOL, fils de Jean et Françoise POUJOL</i>				
31/10/1865	RAMBAUD Euloge dit Jean	x Françoise GORODE, 31 ans, f. de André & Marie CONTE, cultivateur, de Echourgnac/Festalemps	condamné à Périgueux à vie pour tentative de vol sur un chemin public et violence Libéré en 1867 Réside en Nelle Calédonie	17620 / 1.O.193/1. O.194
<i>Festalemps N 11/03/1834 Jean Euloge (sans patronyme) fils de Marie CONTE veuve de Léonard COURCELLE Echourgnac M 28/05/1861 Jean Euloge RAMBEAU, fils de +André et Marie CONTE x Françoise GOURGUE, fille de Jean et +Catherine LUFLACHE</i>				
27/07/1852	RAMISHY Bernard	x Marguerite TOURENNE, Inconnu, f. de Jean & Marguerite SOMMANDRE, cultivateur, de Périgueux	condamné à Périgueux à 8 ans pour incendie d'un maison appartenant à sa femme Libéré en 1860 Réside à Rochechouart	10218 / 1.O.269/27 1
27/07/1852	RAMISKY Bernard	x Marguerite TOURENNE, 42 ans, f. de Jean & Marguerite SOMMANDRE, cultivateur, de Génis / Coulaures	condamné à Périgueux à 8 ans pour incendie Libéré en 1860 Réside à Cognac (Rochechouart)	10218 / 1.O.172/17 3/174/175
<i>Coulaures N 27/11/1808 Bernard RAMIESKEKE, fils de Ivan et Marguerite SOUMARDE</i>				
12/09/1853	RAYNAL Louis Capdeville dit Germain	29 ans, f. de Adrien & Clautilde RAYNAL, ouvrier marbrier, de Bordeaux/Sarlat	condamné à Bordeaux à 10 ans pour vols avec effraction et escalade + le 18/06/1855 à l'hôpital du bagne Toulon	6238 / 1.O.185/1. O.186
<i>Sarlat N 18/07/1824 Louis REYNAL fils de Catherine REYNAL, travailleuse, faubourg La Rigaudie</i>				
10/03/1830	RECORDIER Baptiste dit Damazi	45 ans, f. de Pierre & Marie CHAUSSAT, cultivateur, de Périgueux	condamné à Périgueux à 5 ans pour tentative de vol + le 01/05/1823	24053 / 1.O.155
<i>Grignols B 01/11/1785 Jean Baptiste RECORDIER fils de Pierre et Marie CHAUSSAC</i>				
09/03/1812	REYMONDO Pierre	29 ans, f. de Elie & Françoise LORRIERA, scieur de long, de Champagnac	condamné par le conseil de guerre de Corfou à 14 ans pour vol avec effraction Libéré en 1826	11874 / 1.O.149
<i>Champagnac de Bélair B 07/03/1783 Pierre RAYMONDEAU fils de Elie et Françoise DAUGIERAS</i>				
30/10/1856	REYNAUD Jean	26 ans, f. de Simon & Anne DUSSUTOUR, mineur, de Toulon/Cognac (Dordogne)	condamné à Draguignan à 8 ans pour attentats à la pudeur et vols en récidive Libéré en 1857 transfert Guyane	8469 / 1.O.187
<i>Cognac N 29/07/1830 Jean REYNAUD fils de Simon et Anne DUSSUTOUR, de Vaudrude</i>				
09/10/1845	RIBEYREN Jean dit Jacob	42 ans, f. de Pierre & Marie FAVARD, cultivateur, de Bergerac/St. Georges de Monclard	condamné à Périgueux à 12 ans pour vols avec effraction + le 29/04/1855 à l'hôpital du bagne Toulon	33245 / 1.O.162 /163
<i>St Georges de Monclard N Jean REBEYREN fils de Pierre et Marie FAVARD</i>				
07/01/1864	RIGAUDIE Martin	x Jeanne RICHARD, 46 ans, f. de Jean & Jeanne RIGAUDIE, cordonnier, de Ribérac/Montagrier	condamné à Périgueux à 10 ans pour tentative d'homicide volontaire sur sa femme Libéré en 1874	15985 / 1.O.191/1. O.192
<i>Montagrier N 19/10/1818 Martin RIGAUDIE fils de Jean et Jeanne RIGAUDIE, de Gouyas</i>				
09/07/1859	ROBENE Jean	x Marie DELAN, 47 ans, f. de Jean & Isabeau CHASTANET, cultivateur, de Lacropte/Breuilh	condamné à Périgueux à vie pour homicide volontaire avec préméditation Libéré en 1860 transfert Guyane	11528 / 1.O.188/ 1.O.189
<i>Breuilh N 05/04/1812 Jean ROBENE fils de Jean, agriculteur, et Isabeau CHASTANET, de Puyagu</i>				
29/04/1857	ROQUE Charles	32 ans, f. de Jean & Marie FRAT, coiffeur, de Sarlat	condamné par le conseil de guerre de Oran à 12 ans pour faux et usage de faux Libéré en 1858 transfert Guyane	8983 / 1.O.187
<i>Sarlat N 08/08/1825 Charles ROQUE fils de Jean, chapelier, et Marie FRAT Note marginale : décédé à la Guyane française le 06/09/1863</i>				
09/07/1870	ROSSIGNOL Pierre Louis dit Bourru	x Catherine GAPARD, 49 ans, f. de Jean & Jeanne BAILLARD, cordonnier, de St. Vincent de Cosse / Vézac	condamné à Périgueux à 8 ans pour vol à l'aide de fausses clés et en récidive Libéré en 1872 Réside en Nelle Calédonie	22925 / 1.O.197/19 9/200
<i>Vézac N 17/11/1822 Pierre ROUSSIGNOL fils de Jean et Jeanne BAILLAR</i>				

21/10/1839	ROUCOU Barthelemy dit Riton	x Jeanne LAMBERT, 32 ans, f. de Guillaume & Catherine COSTE, cultivateur, de Bergerac / Ginestet	condamné à Périgueux à 8 ans pour vol avec effraction Libéré en 1847 Réside à Bergerac / Baneuil	29396 / 1.O.258.25 9.260/1.O. 159
<i>Bergerac N 30/03/1807 Barthélémy ROUCOU fils de Guillaume et Catherine COUSTY, de Rouai M 28/08/1833 Barthélemi ROUCOU, de Malauger x Marie LAMBERT, fille de Jean et Marie LAVAUX, de Malauger</i>				
10/06/1850	ROUDEL Jean- Baptiste dit Fanfan	45 ans, f. de Jean-Baptiste & Jeanne BOSSETTE, propriétaire, de Carsac / Sarlat	condamné à Périgueux à 10 ans pour complicité de faux en écriture authentique Libéré en 1860 Réside à Proissans (Sarlat)	10172 / 1.O.269/27 1
<i>Sarlat N 27/05/1806 Pierre Jean Baptiste Clément ROUDEL fils de Jean, armurier, et Jeanne BAUSET</i>				
02/04/1868	ROUFFE Victor	x Brigitte Baptistine DOMINGE, 27 ans, f. de Abraham & Etiennette BOUBERGERE, ébéniste, de Marseille / Sarlat	condamné à Aix-en-Provence à 10 ans pour vols qualifiés Libéré en 1868 Réside en Nelle Calédonie	20079 / 1.O.195/1. O.196
<i>Sarlat N 09/02/1841 Victor ROUFFE fils de Abraham, dentiste, et dame BOUBERGE, domiciliés de Villefranche, département du Rhône</i>				
15/03/1830	ROULLIER Bernard	40 ans, f. de François & Catherine RODESSE, marchand, de Sarlat	condamné à Périgueux à 5 ans pour banqueroute frauduleuse Libéré en 1835	24058 / 1.O.155
20/01/1831	ROUX Frisquet dit Cadet	20 ans, f. de Roux & Jeanneton VERINE, cultivateur, de Sarlat	condamné à Périgueux à 13a pour complicité de vol avec effraction et évasion Libéré en 1844 Réside à Aubagne	24736 / 1.O.155
20/01/1831	ROUX Frisquet dit Cadet	33 ans, f. de Roux & Jeanneton GERINE, cultivateur, de Sarlat	condamné à Périgueux à 10 ans pour vol en complicité + 3 ans pour évasion Libéré en 1844 Réside à Aubagne	24737 / 1.O.258.25 9.260
09/01/1863	ROUX Léonard	26 ans, f. de Jean & Marie NORMAND, cultivateur, de Pluviers/Nontron	condamné à Périgueux à 15 ans pour vols avec violence sur chemin public Libéré en 1865 transfert Guyane	14914 / 1.O.191/1. O.192
25/10/1853	ROUZADE Bertrand	x Mianne SEGURELLE, 41 ans, f. de Pierre & Catherine PIGEON, cultivateur, de Carlux/Sarlat	condamné à Périgueux à 20 ans pour vol avec violence sur chemin public + le 30/04/1855 à l'hôpital du bague Toulon	6884 / 1.O.185/1. O.186
<i>Eyvignes N 06/05/1812 Bertrand ROUZADE fils de Piere, agriculteur, et Catherine PIGEON, des Martres Sarlat M 30/05/1838 Bertrand ROUJADE, travailleur, à Sarlat depuis 2 ans, fils de Pierre et Catherine PIGEON, d'Eyvignes x Marie SEGUREL, travailleuse, fille de +Jacques et Elisabeth BESSAGUET, de Sarlat</i>				
22/08/1820	SABAT Antoine dit Le Serre	23 ans, f. de Charles & Jeanne-Cécile DARMILLAC, scieur de long, de Périgueux	condamné par le conseil de guerre de Paris à 6 ans pour vol envers ses camarades Libéré en 1826	16924 / 1.O.151
09/06/1864	SABOT Germain dit Le Borgne	x Catherine PILAY, 25 ans, f. de Guillaume & Marguerite GERMILLAC, couvreur, de Bordeau/ Périgueux	condamné à Bordeaux à 8 ans pour vol avec complicité Libéré en 1866 transfert Guyane	16255 / 1.O.191/1. O.192
07/09/1861	SABOURDY Jean	x Marie ELISSIERE, 39 ans, f. de François & Marie BONNEFOY, laboureur, de Pompignac(Gir.)/Bergerac	condamné à Périgueux à vie pour tentative de viol sur sa fille Libéré en 1864 transfert Guyane	13581 / 1.O.190/1. O.191
09/01/1864	SALAT François	x Marie RAYNAUDY, 35 ans, f. de Léonard & Marie PETIT, cultivateur, de Lussas/Nontron	condamné à Périgueux à vie pour tentative d'empoisonnement Libéré en 1864 transfert Guyane	15988 / 1.O.191/1. O.192
<i>Nontron 04/02/1829 N François SALAT fils de Léonard, tuilier, et Marie PETIT, de Poperdu</i>				
21/12/1870	SARLAT Pierre dit Lamy	x Léonarde SCHLIB, 56 ans, f. de Pierre & Anne LARIVIERE, tailleur d'habits, de Lussas / Vieux-Mareuil	condamné à Périgueux à 5 ans pour complicité de meurtre Libéré en 1872 Réside en Nelle Calédonie	22878 / 1.O.197/19 9/200
<i>Vieux Mareuil B 12/06/1815 Pierre SARLAT fils de Pierre et Anne LARIVIERE, de Puyréal</i>				
05/01/1865	SAULIERE Pierre	x Pétronille QUEREL, 43 ans, f. de Pierre & Anne DELTEIL, cultivateur, de Sarlat/St. Chamassy	condamné à Périgueux à 20 ans pour homicide volontaire Libéré en 1865 transfert Guyane	16843 / 1.O.193/1. O.194
<i>St Chamassy N 23/06/1822 Pierre SAULIERE fils de Pierre et Susanne DELTEIL M 20/05/1844 Pierre SAULIERE x Pétronille QUEYREL, fille de Jean et Jeanne BOISSIERE, de St Chamassy, ° à Cussat</i>				

23/07/1851	SAUTE Antoine dit Minet	x Marie FARNIER, 27 ans, f. de Bernard & Marie BLANCHET, cantonnier, de Thenon(Dordogne)/Beauregard	condamné à Périgueux à 20 ans pour tentative d'assassinat + le 26/07/1852 à l'hôpital du bagne Toulon	5265 / 1.O.183/1. O.184
<i>Beauregard de Terrasson N 02/09/1824 Antoine SAUTET fils de Bernard et Marie BLANC</i>				
20/04/1860	SCLAFER Sacerdos	x Antoinette SADEBET, 24 ans, f. de François & Marguerite COUDER, cultivateur, de Sarlat/Paulin	condamné à Périgueux à 8 ans pour vol sur chemin public Libéré en 1863 transfert Guyane	11272 / 1.O.190/1. O.191
<i>Paulin N 11/01/1836 Sacerdos SCLAFER fils de François et Marguerite (omis), cultivateurs Paulin M 05/07/1857 Sacerdos SCLAFER, fils de +François et Marguerite COUDERC x Marie CHADEBET fille de Etienne et Françoise CHEYROU, de Paulin</i>				
29/10/1833	SEILLAC Jean	24 ans, f. de Jean & Marguerite SUDERY, charpentier, de Sarlat	condamné à Périgueux à 8 ans pour tentative de viol + le 21/03/1839 à l'hôpital du bagne Toulon	26575 / 1.O.156
14/03/1859	SERVAL Antoine	x Marceline FINIE, 37 ans, f. de Louis & Françoise DAVIDOU, cordonnier, de La Capelle-Biron (Lot. Gar.)/Sarlat	condamné à Agen à 5 ans pour vols avec escalade et effraction + le 23/04/1861 à l'hôpital du bagne Toulon	11191 / 1.O.188/1. O.189
24/01/1873	SIMONET Jean dit Tranchelard	27 ans, f. de Antoine & Françoise SUDREAU, terrassier, de Dussac	condamné à Périgueux à 7 ans pour vols qualifiés Libéré en 1873 Réside en Nelle Calédonie	25335 / 1.O.197/19 9/200
<i>Dussac N 03/06/1846 Jean SIMONNET fils de Antoine et Françoise SUDRAUD</i>				
05/11/1869	SOURIAUX Antoine dit Eugène	x Marguerite VANACH, 43 ans, f. de François & Jeanne LEYNIE, boulanger, de Antonne (Périgueux)	condamné à Périgueux à vie pour meurtre avec préméditation Libéré en 1872 Réside en Nelle Calédonie	21988 / 1.O.197/19 9/200
<i>Antonne et Trigonant 13/11/1826 N Antoine SOURIAUX, fils de François et Jeanne LEYNIE, de Trigonant</i>				
09/04/1859	TAILLARDA Pierre	x Marie RAMONET, 56 ans, f. de Jean & Marie PEPI, charroyeur, de Bergerac/Lambras	condamné à Périgueux à 5 ans pour faux en écriture de commerce + le 07/02/1860 à l'hôpital du bagne Toulon	11133 / 1.O.188/1. O.189
<i>Lembras N 14 frim An 12 Pierre TAILLARDA, fils de Jean et Marie PEPI, cultivateurs à la Caboussie M 23/01/1827 Pierre TAILLARDA, jardinier x Marie RAMOUNET, 28 ans, fille de -André et Anne PILOT, de Lembras</i>				
18/10/1834	TELLIER Jean dit Antoine Augustin	25 ans, f. de Jean & Anne COUDER, tailleur, de Paris / St.Jean-Dever	condamné à Paris à 6 ans pour vols à l'aide de fausses clés Libéré en 1840 Réside à Grasse	26957 / 1.O.129/28 1/282
04/07/1855	TEYSSIER Jean dit Teyssieu	x Marie MERILHOU, 53 ans, f. de Jean & Marguerite BARRACAT, cultivateur, de Mouzens/Campagne (Sarlat)	condamné à Périgueux à vie pour assassinat de nouveau né + le 25/10/1856 à l'hôpital du bagne Toulon	7890 / 1.O.187
<i>Campagne N 12 vend An XII Jean TEYSSIER fils de Pierre et Marguerite BARRACAT, de la Vergnolle</i>				
07/0/1864	THOMASSON Jean	x Marguerite ARALEM, 46 ans, f. de Jean & Marie PIQUET, cultivateur, de Nontron/St.Pol la Roche	condamné à Périgueux à 8 ans pour vol avec complicité sur chemin public Libéré en 1866 Réside en Nelle Calédonie	16225 / 1.O.191/1. O.192
<i>Saint Paul la Roche N 31/05/1818 Jean THOMASSON, fils de Jean et Marie PIQUET, cultivateurs à la Croze</i>				
17/03/1862	TROUBAT Jean	x Marie LAFON, 38 ans, f. de Jean & Anne FAGE, portefaix, de Bordeaux/Ribérac	condamné à Bordeaux à 15 ans pour attentat à la pudeur sur sa fille mineure Libéré en 1863 transfert Guyane	14296 / 1.O.191/1. O.192
16/01/1854	USSEL Jean Henry dit Tonnet	x Françoise LEBOISSELET, 41 ans, f. de Inconnu & Antoinette USSEL, marchand fripier, de Sarlat	condamné à Périgueux à 5 ans pour complicité de banqueroute frauduleuse(peine réduite) Libéré en 1858 Réside à Sarlat (Dordogne)	6875 / 1.O.185/1. O186
20/06/1863	VALERIEN Jean	x Marie LOUVAT, 32 ans, facteur rural, de Vienne/ Mussidan (Ribérac)	condamné à Grenoble à 20 ans pour viols sur sa belle-fille Libéré en 1864 Réside en Nelle Calédonie	15466 / 1.O.191/1. O.192
<i>Ribérac N 24/12/1827 Pierre VALERIEN trouvé à la boîte de l'hospice</i>				
04/04/1867	VAYSSIERE Pierre dit Fringuet	x Elisabeth MONTEL, 44 ans, f. de Pierre & Marie LABROUSSE, journalier, de Rouffignac / Manaurie	condamné à Périgueux à 8 ans pour incendie volontaire et vols qualifiés Libéré en 1868 Réside en Nelle Calédonie	18930 / 1.O.193/1. O.194

<i>Manaurie N 17/10/1833 Pierre VEYSSIERE fils de Pierre et Marie LABROUSSE, de Vermondie</i>				
05/04/1865	VERGNAUD Michel dit Vergnat	42 ans, f. de Barnabé & Jeanne BONNITAND, cultivateur, de Bergerac/St. Georges de Monclard	condamné à Périgueux à 15 ans pour coups et blessures mortels sans intention de tuer Libéré en 1865 transfert Guyane	17046 / 1.O.193/1. O.194
25/07/1853	VIGNERAS Sicaire	x Marie ANDRE, 41 ans, f. de Pierre & Marie DUFRAISSE, marchand de chiffons, de Périgueux / Coulounieix	condamné à Périgueux à 7 ans pour faux en écriture Libéré en 1860 Réside à St Jean de Vergt	10041 / 1.O.269/27 1
<i>Coulounieix N 17/12/1812 Sicaire VIGNERAS fils de Pierre et Marie DUFRAIS Creyssensac et Pissot M 06/03/1848 Sicaire VIGNERAL, 35 ans, de Coulouieix x Marie ANDRE, 18 ans, fille de Jean et Pétronille GREIL, de St Amand de Vergt</i>				
15/07/1833	VIGNERON François dit Bertrillaud	x Marguerite BOUTINOT, 37 ans, f. de Armand & Marguerite NAVARRE, maréchal ferrand, de Nontron / Preillac et Champniers	condamné à Périgueux à 5 ans pour complicité de vol avec fausses clés Libéré en 1838 Réside à Preillac Champniers	26579 / 1.O.212/1. O.272
15/11/1858	VILLATTE Martial	34 ans, f. de Pierre & Marguerite MANDEGON, coutelier armurier, de Oran/Terrasson (Sarlat)	condamné à Mostaganem à 10 ans pour vol qualifié en récidive Libéré en 1861 transfert Guyane	10989 / 1.O.188/ 1.O.189
<i>Terrasson N 12/07/1826 Martial VILATTE fils de Pierre, perruquier, et Marguerite MANDEGOU</i>				
05/04/1859	VILLEDARY Jean dit Maine	x Marie NICOLAS, 31 ans, f. de Jean & Marguerite JOUBERT, meunier, de Villetoueix/Ribérac	condamné à Périgueux à 5 ans pour viol sur mineure Libéré en 1861 transfert Guyane	11134 / 1.O.188/ 1.O.189
<i>Villetoueix N 20/04/1828 Jean VILLADARI, fils d'Antoine et Marguerite JOUBERT, cultivateurs à la Thonie M 11/02/1850 Jean VILLEDARY du Maine, jardinier, fils de + (omis) et Marguerite JOUBERT x Marie NICOLAUD, tailleuse, 19 ans, fille de Jean, meunier, et Marguerite REYREL, du moulin de la Rivière</i>				
18/01/1840	VILLEMONT Jean	x Catherine LONDIN , 47 ans, f. de Pierre & Françoise BABIE, cultivateur, de Saint-Remy	condamné à Périgueux à 5 ans pour complicité de faux en écriture + le 14/02/1841 à l'hôpital du bagne Toulon	29391 / 1.O.159
<i>St Rémy N 19/03/1793 Jean VILLAMONT fils de Pierre et Françoise BABIT</i>				

Sainte Croix de Mareuil

Né dans une grange, enterré dans le chœur de l'église

Le 27^e avril 1677 nous a esté pnté [présenté] un enfant bastard par Charles Desmaisons valet du seign^r de Ste Croix demeurant dans le repaire d'Embelle comme parrain et par Jeanne Brouilhet bourdière de Me François Foudon not. royal dans le village de la Neulhie comme marraine et nourrice dud. enfant et aussy par Marg^{te} Deforges matronne et métoyère dans la grande métoyrie dud. Embelle lesquels unanimement et d'une commune voix ont dit et déclaré que led. enfant estoit né dans la grange de Me Pierre Chancel chyrurgien dans le village d'Embelle ou demeure Agnets Janet veufve de feu Guilhen [blanc] tuylher, le dernier jour de mars aud. an de Françoise Combaud du bourg et paroisse de St Sulpice qui leur a dit et déclaré que Mons^r d'Embelle dud. repaire d'Embelle estoit père dud. enfant et pour ce ont requis de luy donner le nom de Charles d'Embelle en foy de quoy j'ay signé en pnces de Jean Robert pbre dmt au pnt au village de la Chabroulhie et de François de Pindray esr sr de Pelegrin demeurant au repaire de Bretanges parr. de Bousat qui a signe avec moy et non les susd. pour ne scavoit de ce enquis

Le cinquiesme du mois de 7bre 1678 a este enterre Charles d'Embelle filx batard du seigneur de Ste Croix dans le cuer de nostre esglise en foy de quoy j'ay signé avec monsieur de la Saudie cler tonsuré Insin signé La Sodie de Malet ? et moy

LES MARIAGES DE MON ANCETRE MATHIEU

(extrait de *L'histoire de mes ancêtres Biret... et les autres*, diffusion familiale)

Maurice BIRET

LA GRAVETTE

En cette fin du 17^e siècle, la Double est une vaste terre couverte de landes et peu habitée. Les seigneurs de Sainte-Aulaye vendent pour pas cher des espaces de forêt et de landes afin qu'ils soient mis en valeur. Ainsi ils peuvent récupérer des rentes pour augmenter leurs revenus.

La lande et la forêt se mitent de clairières louées à des métayers qui défrichent, cultivent les terres conquises et comme depuis toujours élèvent des animaux au détriment des jeunes pousses d'arbres. Ce vaste pays se partage entre quatre provinces, le Périgord, l'Angoumois, la Saintonge et le Bordelais. Cette entrecroisement de 2 frontières favorise les foires et les trafics, La Latière en est le lieu le plus connu²¹. La Gravette, clairière où vont s'installer quelques générations de Biret est toute proche de ce haut lieu de tous les trafics et les Biret auront toujours au fond d'eux-mêmes un *marchand*²² qui sommeille.

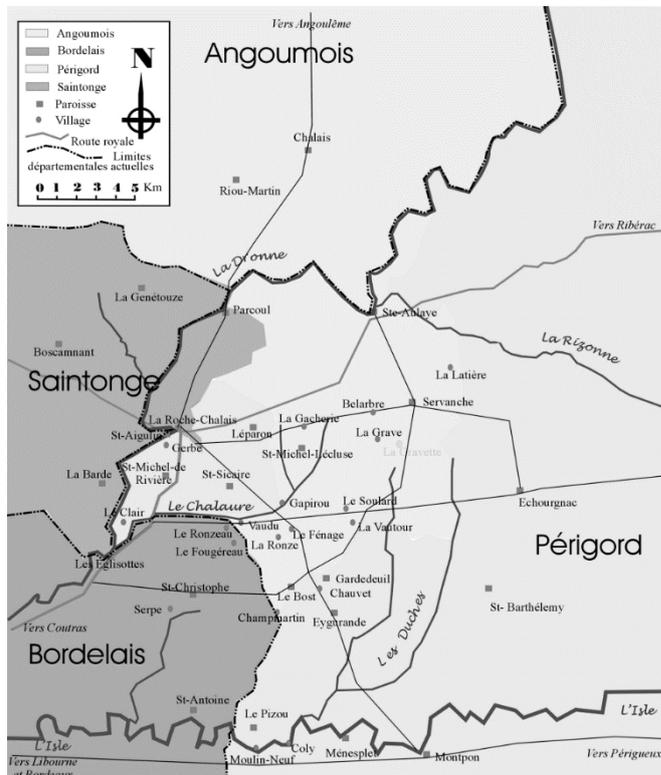
Mathieu BIRET-Marie Crochet-Jeanne Gorry-Marie Michaud

Jean Biret dit Marsault, père de Mathieu était l'un des nombreux Biret de la châtellenie de La Roche Chalais. Jean habitait la paroisse de Saint-Michel-de-Rivière. En 1663, Jean est obligé de céder sa propriété au notaire Trigant envers qui il a des dettes. Sans doute missionné par le notaire pour convoyer quelques bêtes chez son métayer dans la Double, il arrive à La Gravette vers 1670, y rencontre Michelle Jude, la fille des fermiers et c'est là que naît Mathieu. D'après son âge, lorsqu'il décède le 10 décembre 1735, Mathieu semble né vers 1675.

Aucun document sur le temps de sa jeunesse et notamment durant les années de son premier mariage. Nous apprendrons que cette épouse s'appelait Marie Crochet lorsque leur fils Pierre se maria en 1716. De la même façon, nous saurons que ce fils Pierre est né vers 1699 car lorsqu'il meurt, le 17 août 1759, il est noté *âgé d'environ soixante ans* ! De Marie je n'ai découvert qu'une chose, c'est qu'elle est née le 28 juillet et qu'elle a été baptisée le 4 août 1680 à Saint-Christophe-de-Double et donc qu'elle a dû se marier très jeune, vers 16, 17 ans. Nous verrons bientôt que le curé de cette paroisse connaissait bien Mathieu !

Mon ancêtre Mathieu, 1675-1735, s'était donc marié une première fois vers 1695 et avait eu un fils, Pierre dont nous descendons tous. Sa première femme, Marie décède au début du 18^e le laissant seul avec le petit Pierre. Quelques années passent. Grâce aux archives notariales, nous savons que Mathieu est plus marchand que cultivateur. Il achète et vend du bois, du bétail, La Gravette est tout près de La Latière !

C'est sans doute en allant livrer du bois, merrains, bûches ou fagots au port de Coly qui se trouve sur le bord de l'Isle en la paroisse de Ménesplet que Mathieu a fait connaissance du forgeron des lieux, un certain François Gorry *maître maréchal*. Ce forgeron ferre les bœufs, répare les charrettes des Doublauds qui viennent livrer leurs marchandises au port. C'est



un riche personnage. Le 8 février 1707, il a marié sa fille Jeanne avec un certain Georges Gentilleau, 37 ans, meunier de Moulin-Neuf, paroisse du Pizou. Celui-ci étant mort le 4 novembre 1708, Jeanne est revenue vivre avec ses parents à Coly. C'est une bonne opportunité, d'autant qu'elle n'a pas eu d'enfant de son premier mariage. Elle est née le 12 février 1683. Cette jeune veuve plaît bien à Mathieu.

Avec le *maître maréchal* il négocie le contrat de mariage en se faisant aider de Me Jean Navarre et d'un praticien²³, François Veyrat. Le père de la future a convoqué à son domicile Me Pontard et Me Charles, deux notaires royaux héréditaires plus quelques parents. Nous sommes le 18 octobre 1709. Les futurs mariés sont tous les deux veufs, Mathieu a 34 ans, Jeanne 26. Le forgeron Gorry promet une dot conséquente à sa fille, la même dot qu'il lui a faite lors de son premier mariage d'il y a deux ans :

...700 livres, plus un lit de plumes avec son traversier presque neuf du poix de cinquante cinq livres, une garniture de lit en toile rayée, un chalit fait en menuiserie de bois de noier avec sa fonçure haut et bas, un coffre aussy de bois noyer fait en menuiserie avec sa serrure a clef, neuf, tenant environ douze boisseaux de blé onze linseaux, savoir deux prim, six de toille commune et trois de toille de raporonne, trois napes aussy de toille commune et une douzaine de serviettes aussy de toille commune, le tout neuf, un plat et une assiette, une chopine et une escuelle le tout d'étain commun, un pot de fer tenant quatre pinte ou environ, plus une vache ou dix huit livres pour la valeur d'icelle, payable les dits meubles et vache immédiatement le lendemain de la bénédiction nuptial...

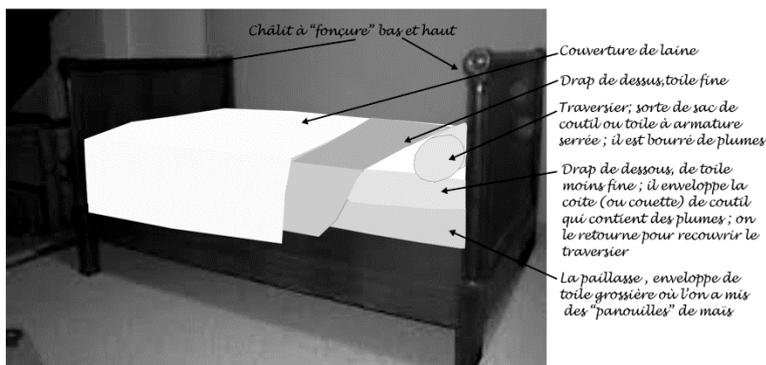
²¹ Voir à ce sujet, page 45, du deuxième tome de mes *Chroniques de la Double occidentale*.

²² À l'époque on écrivait qu'ils étaient *marchants*, sans doute car ils passaient beaucoup de temps à marcher pour acheter et vendre leurs bêtes et marchandises.

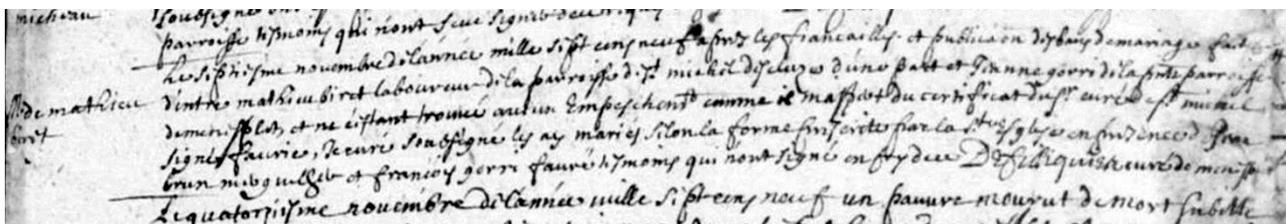
²³ *pratitien*, le praticien est un érudit qui aide ceux qui ne savent pas lire et écrire et qui connaît la *pratique*.

Quelques remarques :

On notera la qualité des meubles en *menuiserie de noyer* ; le grand coffre (suivant les châtelaineries, le boisseau valait environ 50 litres, soit un coffre de 5 à 600 litres) ; les *linseaux* ce sont des draps, 2 sont de toile fine (*prim*), 3 draps de *toile raporonne* qui est une toile de coton, donc importée et rare dans nos contrées ; la chopine ou roquille valait entre 0,3 et 0,4 litre, la pinte valait 4 roquilles soit 1,3 à 1,5 litre. Le pot *de fer*, sans doute plus précisément de fonte de fer comme ceux qu'on fabriquait dans la vallée de la Crempse entre Villamblard et Mussidan, contenait donc 5 à 6 litres ; très intéressant aussi pour avoir une idée de la valeur de cette dot de 700 livres, on donne le prix d'une vache, 18 livres : la dot correspond donc à un troupeau de près de 40 vaches ! Enfin, on précise que le lit



Le lit de Jeanne, ressemblait à ceux que j'ai connus dans mon enfance, ils n'avaient pas changé depuis 250 ans...



Le septiesme novembre de l'année mille sept cent neuf après les fiançailles et publication des bans de mariage faits d'entre Mathieu Biret laboureur de la paroisse de St Michel Décuze d'une part et Jeanne Gorri de la présente paroisse de Menesplet et ne s'estant trouvé aucun empeschement comme il m'apparut par le certificat du curé dud. St Michel signé Faurie, Je, curé soussigné les ay mariés suivant la forme ordonnée par la Ste Eglise en présence de Jean Brun marguillier, François Gorri, tous de la présente paroisse et n'ont signé en foy deu. Devilliquise curé de Menesplet

Mariage de Mathieu et Jeanne le 7 novembre 1709 à Ménésplet. (AD 24 5 E 260/1)

Dans le contrat de mariage, il est également précisé qu'un inventaire sera fait à La Gravette afin de préserver les intérêts du petit Pierre né du premier mariage. En conclusion, Mathieu et Jeanne *se prennent à mari et femme en tout et chacun leurs biens meubles et immeubles présents et avenir et associé en ceux qu'ils feront, meubles et acquets... suivant et conformément à la coutume du pais d'Angoulême, lad. préparllée ayant par exprès renoncé à celle du pais de droit*²⁵... J'aime imaginer le retour de Mathieu à La Gravette : dans la charrette, il a installé le pot de fer, le châlit, la couette, le grand coffre dans lequel Jeanne a rangé ses vêtements, les draps, les serviettes, la vaisselle d'étain...

Jeanne est assise sur le coffre et Mathieu, triomphant, conduit les bœufs. Peut-être même y a-t-il une vache attachée par les cornes et qui suit derrière la charrette ? Ceux de La Gravette et notamment le petit Pierre qui a maintenant 10 ans, ont

été *presque neuf*...et pour cause, la pauvre Jeanne n'était restée mariée que 22 mois !

Le lit de Jeanne, ressemblait à ceux que j'ai connus dans mon enfance, ils n'avaient pas changé depuis 250 ans... Pour dormir, on se glisse entre les deux draps. Autrefois, pas question de dormir *sous la couette* (55 livres de plumes d'oie ou de canard, ça pèse !), on dormait *sur la couette*. Quand il faisait trop froid, on entassait les couvertures de laine ; on avait aussi des couvertures en laine *piquées* et des édredons de duvet. La *garniture de lit en toile rayée* était un grand rideau, baldaquin, que l'on suspendait au-dessus du lit et qui protégeait les dormeurs des insectes et des poussières qui pouvaient tomber du grenier.

Bien sûr, dans le contrat de mariage, les conditions du paiement de cette somme énorme sont précisées, notamment en ce qui concerne le décès prématuré de l'un ou de l'autre des époux. En ce temps-là, il valait mieux prévoir, la mort pouvait vous surprendre alors que vous étiez encore jeunes. Si la descendance est assurée, c'est l'enfant qui hérite de la dot, même non payée. S'il n'y a pas d'enfant et si c'est l'épouse qui décède la première, le veuf a droit à une petite somme pour le préjudice. Dans les cas contraire, si le mari décède le premier, la veuve a droit aussi à une somme, mais moindre, en général la moitié (AD 24 2 E 5127)

entendu depuis un moment la charrette brinquebalant dans les ornières du vieux chemin qui marque la frontière entre Périgord et Angoumois, celui qu'on appelle aujourd'hui le Chemin de Charlemagne. Tout le monde est là sur le seuil de la cabane et Mathieu fait les présentations... Pierre n'est pas le moins impressionné, la voilà donc cette dame qui lui a pris son père, va-t-il devoir l'appeler maman ?

Mathieu le *marchant* donne des directives pour continuer les défrichages et cultiver la terre gagnée aux dépens de la lande. Les années passent, son fils Pierre grandit mais sa nouvelle épouse ne lui donne toujours pas d'héritier. Il faut attendre 6 ans pour avoir quelques nouvelles du couple. Le 24 mars 1715, Jeanne donne enfin naissance à un fils, lui aussi prénommé Pierre comme son frère. Malheureusement, Jeanne meurt le 29 mai 1715 *âgée d'environ trente ans* (32 en réalité) sans doute des suites de

²⁴ Ce François, lui aussi *faure*, c'est-à-dire *forgeron*, est le frère de la mariée.

²⁵ Le Périgord était un pays de droit romain, droit écrit...

l'accouchement comme cela arrivait si souvent en ce temps-là, laissant Mathieu veuf une seconde fois avec deux Pierre. Un Pierre déjà grand, 14 ou 15 ans et un petit bébé qui va mourir quelques mois plus tard, le 9 août 1715. Le bébé ayant survécu à sa mère est donc son héritier. Lorsqu'il meurt à son tour, c'est le père qui hérite de son fils. La dot n'a pas toute été payée, notamment la part de l'héritage de feu Jeanne Bonnin, aïeule du petit Pierre. Pierre Gory, frère de Jeanne, est aussi héritier comme fils de Jeanne. Le contrat de mariage de Mathieu stipulait que la dot serait réglée conjointement par le père et la mère de la mariée. Or il se trouve que lesd. Gory et Bonnin n'aurait rien payé de lad. constitution, ny intérestz d'icelle... Mathieu estoit sur le point de faire action contre son beau-frère pour estre payé de la somme promise ledit beau-frère, soutenant qu'il n'est pas obligé de payer les sommes promises par ses parents... Le procès n'aura pas lieu, Mathieu et son ex-beau-frère préférant traiter et négocier pour et moyennant une somme de 275 livres (AD 16 2 E 5127). Cette première rencontre a lieu au Pizou, étude de Me Charles notaire royal héréditaire, le 15 juillet 1716, l'acte contrôlé à St Privat ce qui explique qu'il soit conservé aux archives de la Charente. Ce jour-là, Pierre Gory verse 200 livres à Mathieu qui en donne quittance à son exbeau-frère. Les 75 livres restant dues seront versées dans un an, sans intérêts.

Le règlement final a lieu dans une maison du Bosc, paroisse de Champmartin comté de Sainte-Aulaye en Angoumois le 16 août 1717 sous l'oeil du notaire royal Charles. Pierre Gory a fait le chemin de Ménesplet en Périgord jusqu'à ce village situé sur la frontière, tout comme Mathieu a fait l'autre moitié du chemin, depuis La Gravette en Angoumois. Mathieu récupère les 75 livres en écus de 5 livres, laquelle dite somme, ledit Biret a prise et serrée a la vue de nous notaire et témoingtz dont il s'est contenté et contente et en a quitté ledit Pierre Gaury et les siens...toutefois sans préjudice aux droits qui peuvent estre deu audit Biret par François Gory son beau-père. (AD 16 - 2 E 5127) Je n'ai pas trouvé d'actes concernant le règlement de cette moitié de la dot due par le père de Jeanne. Avec ce règlement Mathieu achètera des terres à La Gravette.

Je suppose qu'à partir de ce moment, Mathieu ne va plus livrer son bois à Coly en la paroisse de Ménesplet, ne tenant sans doute pas à rencontrer son ex-beau père et son ex-beau frère condamnés à payer la dot de Jeanne.

Maintenant, il va livrer son bois à Saint-Antoine en passant par Saint-Christophe-de-Double. Heureux hasard, au village de Serpe situé en cette paroisse, il rencontre Marie Michaud, veuve d'un certain François Decazeaux. Elle est propriétaire d'un petit bien, a deux filles dont Jeanne déjà grandette. À nouveau, quelle belle occasion ! L'affaire est rondement menée, on va voir le curé pour que le mariage soit célébré immédiatement. Mais le prêtre soucieux du règlement de l'Église dit qu'il ne pourra pas le célébrer avant la publication des bans lors de deux dimanches consécutifs.

Mathieu n'a pas de temps à perdre à attendre la publication des bans. Le curé négocie, sans doute moyennant quelques finances, avec cet irascible Doublaud. Il va fiancer les amoureux trop pressés, sauvant ainsi l'âme de sa paroissienne des rigueurs de l'enfer. Nous sommes le jeudi 3 septembre 1716. Mathieu embarque la mère et la fille dans la

charrette et tout le monde se retrouve à La Gravette. De Saint-Christophe, notre homme pressé, passant peut-être par Vaudou et Saint-Sicaire, fait un détour par Saint-Michel de façon à avertir son curé d'avoir à publier rapidement les bans du prochain mariage de son paroissien. En effet, c'est à Saint-Michel qu'est célébré le mariage le mardi 15 septembre et non dans la paroisse de la mariée. La légalité sera respectée, même si on fait court. Le curé de Saint-Michel proclame les bans aux prônes des messes des dimanches 6 et 13 septembre et marie Mathieu et Marie le mardi 15 !

Le curé de Saint-Michel devait être lui aussi un homme prudent. La présence de la petite Jeanne au foyer de Mathieu et Marie et la cohabitation de cette jeune fille avec le jeune Pierre au milieu des bois de la Double l'inquiète et c'est sans doute lui qui conseille à son paroissien Mathieu de revenir à Saint-Christophe pour demander au curé du lieu de fiancer les deux jeunes gens, ce qui est fait rapidement. Nous trouvons cet acte de fiançailles dans le registre paroissial de Saint-Christophe. Il est daté du 26 octobre 1716...!

L'an mil sept cent seize et troisième du mois de septembre Mathieu Biret veuf de Jeanne Gory de la paroisse de St Michel Descluse par le consentement des parties et des plus proches parents a fiancé Marie Michaud veuve de François Descaseau de la paroisse de St Christophe en présence de moy vicaire et de Bernard Dufour qui a déclaré ne scavoir. Pointet Barande vicaire

Fiançailles de Mathieu et Marie le jeudi 3 septembre 1716 à Saint-Christophe-de-Double.

L'an mil sept cent seize et troisième du mois de septembre, Mathieu Biret veuf de Jeanne Gorri de la paroisse de St Michel Descluse par le consentement des parties et des plus proches parents a fiancé Marie Michaud veuve de François Descaseau de la paroisse de St Christophe en présence de moy vicaire et Philippe Pointet qui a signé et Bernard Dufour qui a déclaré ne scavoir. Pointet Barande vicaire

Le 15bre après les fiançailles et la publication des bans de mariage de Mathieu Biret et de Marie Michaud de la paroisse de St Cristophle, se n'estant découvert aucun empeschement comme il me paroist par la desclaration de Mr Olier curé de St Cristophle de Double qui a donné son consentement pour le mariage, Je soussigné curé leur ay donné la bénédiction nuptiale selon la forme prescrite par la Ste Eglise en présence de Bernard Dauvergne et de

Mariage de Mathieu et Marie le mardi 15 septembre 1716 à Saint-Michel-Lécluse.

Le 15bre après les fiançailles et la publication des bans de mariage de Mathieu Biret et de Marie Micheau de la paroisse de St Cristophle et ne s'étant découvert aucun empeschement comme il me paroist par la desclaration de Mr Olier curé de St Cristophle de Double qui a donné son consentement pour le mariage, Je soussigné curé leur ay donné la bénédiction nuptiale selon la forme prescrite par la Ste Eglise en présence de Bernard Dauvergne et de

MATHIEU BIRET de la Gravette.

Il semble que les affaires de Mathieu sont assez prospères durant ces années du début du siècle. Parfois, il est simplement nommé *La Gravette*. Il achète, revend, fait du commerce comme tout bon maquignon qui se respecte. Dans la clairière de La Gravette, il doit avoir plusieurs domestiques à son service pour cultiver les terres gagnées sur la lande et la forêt, s'occuper du bétail, des cochons... Pendant qu'il commerce, son fils Pierre est là pour diriger.

Cependant, il arrive parfois que les rentrées d'argent ne sont pas à la hauteur des espérances et en 1717 Mathieu ne paie pas les rentes dues au seigneur de Sainte-Aulaye. Le 17 juin 1717, un notaire se présente à la Gravette pour saisir les récoltes du laboureur Mathieu Biret qui refuse d'assister à la confiscation de sa récolte. Le compte-rendu de la saisie nous



Maison doubleau avec four à l'arrière

donne une description très intéressante d'une ferme doubleau de cette époque²⁶. (AD 24 3E 7622)

Saisie à la Gravette.

Et attendu que l'heure de dix heures du matin est déjà échuë et passée et qu'il est celle de midi ...

Premièrement nous nous sommes transportés avec les commissaires et témoins sur une pièce de terre renfermée de haie, située proche et au devant la maison de la Gravette. Une partie de ce barail²⁷ est en jardin et dans l'autre partie il y a onze sillons ensemencés de fèves et gisses, un carreau ensemencé de pois, et deux carreaux ensemencés d'orge ; dans l'un ... il y a eu trois gerbes ou environ de coupées ; ...*

Biret, saisi, nous a déclaré [les] avoir coupées et même faites convertir en farine²⁸. Les haies du barail sont garnies de plusieurs arbres fruitiers. [Dans] une pièce de pré, ... proche la maison et joignant le barail ... il nous a paru y avoir raisonnablement de l'herbe. [Ensuite] nous sommes allés :

- *sur une pièce de terre, ... joignant le pré et le barail, ensemencée partie en seigle et l'autre partie en mesture* de champs ...*
- *[sur] un morceau de terre ... joignant le pré, ensemencé de chanvre ...*
- *[sur] une pièce de terre au dernier (derrière) la grange ... joignant le ... pré ...ensemencée de mesture de champs ...*
- *[sur] une pièce de terre joignant celle de mesture ... ensemencée d'avoine...*
- *[sur] une pièce de vigne joignant celle d'avoine et le ... pré ; ...elle nous a paru n'avoir [pas] été bêchée, ayant seulement été taillée...*
- *[sur] une pièce de terre joignant la... vigne ... ensemencée de seigle ...*
- *au-devant la grange, [dans] un pré dans lequel il nous a paru y avoir beaucoup d'herbe ...*
- *[sur] une pièce de terre joignant le pré ensemencée de bled d'Espagne* qui aura besoin d'être sarclé...*
- *[sur] une autre et dernière pièce de terre au même lieu joignant par un côté au pré, ensemencée, savoir, dix-huit sillons en gesses*, pois*, baillarge* et pezille* qui est le tout fort peu de chose. Et le restant de la pièce est ensemencée de bled d'Espagne et millet*, les bleds mestures et seigle* nous ont paru être assez beaux y ayant du bled noir* dans les mestures de champ.*

Toutes lesquelles susdites pièces de terre, prés et vigne se confrontent de toutes parts aux appartenances du lieu et village de la Gravette et ce sont tous les fruits pendant par racine (sic) que nous avons trouvés dans lesdits biens dudit Biret saisi .*

Remarques : Toutes les terres cultivées entourent la maison et les granges. Elles forment la clairière de la Gravette.

Les "appartenances", ce sont les bois qui enserrant la clairière.

mesture = méteil : mélange de céréales, le plus souvent seigle et froment et parfois, comme ici, sarrasin. Les traités

d'agriculture anciens nous disent que le méteil fournit une masse en grains supérieure à celle qu'aurait donnée, cultivée isolément, chacune des céréales qui le composent. Suivant que le seigle ou le froment domine dans le mélange, celui-ci est qualifié de gros ou de petit méteil

gesse = légumineuse donnant une sorte de pois anguleux.

pezille = sorte de pois, pas très gros.

baillarge = variété d'orge. Ce nom viendrait selon les uns de ce que ces variétés *baillent* (donnent) beaucoup, selon d'autres, de ce qu'à l'époque de la féodalité, le froment était réservé au maître et il ne restait au teneur de *baill*, que l'orge pour faire son pain.

blé noir = sarrasin ; **bled d'Espagne** = maïs ; **froment** = blé ; **seigle** = céréale des sols pauvres et froids.

Dans la haie, il y a des arbres fruitiers mais ici on ne nous précise pas lesquels et pour cause, puisque sont seuls saisis

les fruits pendant par racine et non les fruits pendant aux arbres. Par contre d'autres textes nous apportent d'utiles

²⁶ Mathieu Biret était sans doute à la tête d'une ferme déjà importante. Trente ans plus tard, son fils Pierre, était classé laboureur à quatre bœufs. Voir le § *Arpentement du 24 février 1748* dans la monographie que j'ai consacrée à Saint-Michel-Lécluse-et-Léparon.

²⁷ De barrer = fermer. À rapprocher de la Forêt Barrade, la forêt fermée.

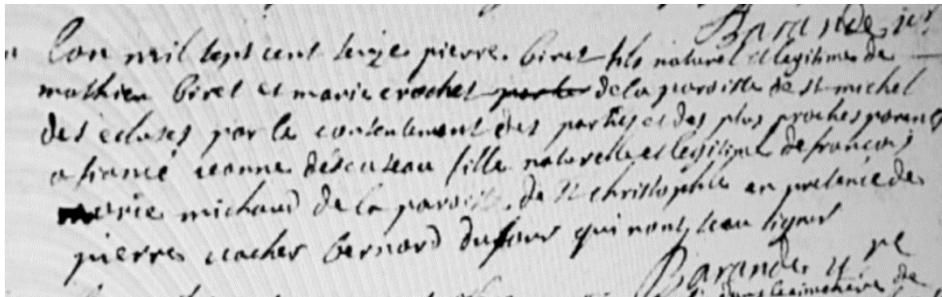
²⁸ Nous ne sommes que le 17 juin mais il a fallu moissonner déjà car on doit manquer de farine à la maison.

précisions. Ce sont surtout les noyers pour l'huile, les châtaigniers et les sorbiers. Les sorbes servaient à faire une boisson, sorte de piquette qui devait avoir son importance. Elles entraient dans les clauses des contrats de métayage. La vigne semble négligée et pourtant il devait y avoir une assez grande surface puisque nous savons qu'en 1673 le grand père de Mathieu, Marsault payait une partie de son

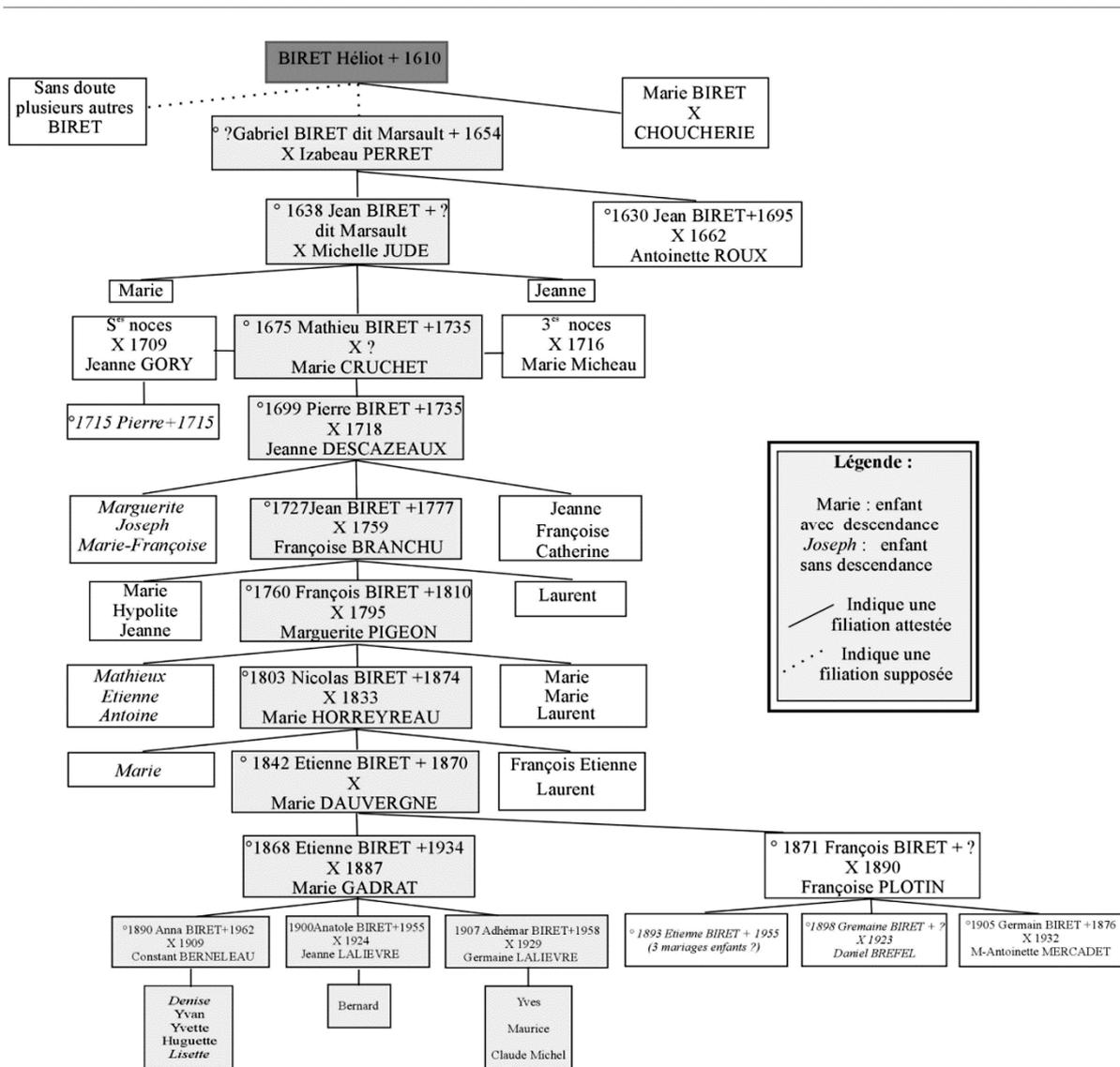
métayage avec des barriques de vin. Dans la Double, à cette époque, la vigne qui est une liane grimpant aux arbres. Les rares voyageurs ayant traverser la forêt à l'époque des vendanges ont été frappé par ces vendangeurs spectaculairement perchés dans les arbres. Mathieu meurt en 1735 à La Gravette et est enterré à Saint-Michel-Lécluse.

Pierre Biret-Jeanne Decazeau

Pierre fils de Mathieu et Jeanne fille de Marie, étaient encore trop jeunes pour convoler en justes noces en même temps que leurs parents, en 1716. On les fiança cependant.



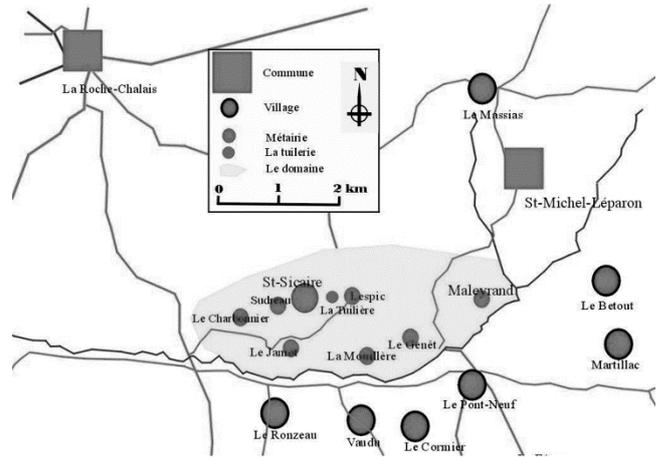
Arbre généalogique très simplifié de la famille Biret



Quand on n'a pas de temps à perdre pour se marier...

Gadrat est un nom présent de longue date dans le sud de la Saintonge. Dans son *Histoire du canton de Montguyon*, parue en 1910, David parle d'Aymon GARDRA de Martron qui fit des dons à l'abbaye de Baignes en 1098 et en 1109. Pour ce qui me concerne, mes ancêtres Gadrat²⁹ sont originaires des paroisses de Saint-Aigulin, Boscamnant et environs depuis le milieu du 17e siècle.

Ces paroisses dépendant de la châtellenie de la Roche-Chalais, on trouve leurs traces dans les minutes des notaires du chef-lieu de la châtellenie et dans les registres paroissiaux. (3 E 505, 506, etc... 5 Mi 992 etc...) On en trouve tellement à Boscamnant et plus précisément au village d'Égreteau, commune actuelle de Boscamnant que parfois le notaire ne parle pas d'Égreteau mais *du village des Gadrat...*



Au début du 18e siècle, Pierre-Jean Gadrap, et sa femme Marie Boutoule habitent Boscamnant. Les registres paroissiaux de cette paroisse sont en très mauvais état et ne m'ont pas permis de remonter plus avant les filiations. Pierre-Jean et Marie ont 7 enfants qui vont se disperser autour de Boscamnant dans cette partie de la Double saintongeaise qui ressemble beaucoup à notre Double périgourdine. Le dernier des enfants, prénommé Pierre-Jean comme son père, se marie en 1806 avec Jeanne Laplante de la paroisse voisine de La Genétouze. C'est là que le couple s'établit et donne naissance à une nombreuse famille. De leurs 7 enfants, nous retiendrons Jean, né en 1820. En 1845, Jean vient se marier à Saint-Aigulin avec Marie Grandpré dont les parents sont originaires de Charente. Le 8 février 1796 (19 pluviôse an 4), à Bors, Jean Granpré, *dans le temple de la raison* y avait épousé Jaquette Faure. Pour l'heure, Jean est métayer aux Herveux. Un petit Pierre naît en 1846, puis un petit François en 1850 mais il décède l'année suivante.

Mes ancêtres Gadrat quittent alors Saint-Aigulin, traversent la Dronne et viennent s'établir sur l'autre rive, à La Fuie, commune de La Roche-Chalais. La famille s'agrandit alors d'une petite Marie en 1855. Au recensement de 1856, l'agent recenseur note curieusement le père 41 ans et son fils Pierre, 10 ans formant une famille et dans une autre maison, Marie Grandpré 75 ans (en réalité elle s'appelle Marie David, épouse Grandpré), sa fille Marie 35 ans et la petite Marie devenue Françoise Gadrat, 1 an. En 1862 la famille habite Vaudu. Jean est colon des Paterson propriétaires du domaine³⁰. En 1866, Pierre a maintenant 20 ans, et c'est à Vaudu qu'il apprend le travail de l'argile et la fabrique des pots de terre cuite. Il va aussi travailler à la *tuillère* de Saint-Sicaire chez Léonce Claverie, riche propriétaire d'un vaste domaine de plus de 600 hectares comptant six ou sept métairies. Léonce Claverie, *millionnaire* d'après le rapport du sous-préfet a été nommé maire de la commune de Saint-

Michel-Léparon.

Pour l'entretien de ses métairies, Monsieur Claverie exploite une tuilerie. Le château est pourvu d'un nombreux personnel. Pierre y a repéré une servante, Marie Grollier. Monsieur le maire n'a pas de temps à perdre et le personnel encore moins. Les jeunes gens veulent-ils se marier ? La cérémonie est vite organisée. Le lundi 3 juin 1867... *vu l'impossibilité où nous nous trouvons de nous transporter à la mairie, le présent mariage a été célébré en notre domicile à St Sicaire, en notre cabinet situé au rez-de-chaussée, toutes les issues ouvertes selon les dispositions de la loi* écrit le maire sur l'acte de mariage. Marie quitte la cuisine pour le cabinet du maire et y rejoint Jean qui a momentanément abandonné le four de la tuilerie. Parmi les témoins, il y a Jean-Baptiste Maury le cocher, Adolphe de Paterson le voisin propriétaire de Vaudu, Pierre Mirambeau le piqueur³¹ de Saint Sicaire.

La mariée a 25 ans, ses parents sont décédés. Le marié n'a que 21 ans, il a donc besoin du consentement de ses parents. Ils sont présents et assistent au mariage. Le 16 mai précédent, un contrat de mariage a été établi chez Me Soulier à La Roche-Chalais : les parents Gadrat donnent à leur fils *une coëte et un traversin en coutil, garni de plume commune, quatre draps de lit et une couverture en laine, le tout estimé 40 francs ; une petite armoire en bois de cerisier à une porte évaluée 14 francs ; six cuillers d'étain³² et six fourchettes de fer portés à 1 franc ; une futaille de barrique à cinq francs.*

De son côté, la future épouse apporte *les valeurs mobilières ci-après provenant de son travail et du fruit de ses économies : un lit à la duchesse complet et garni ; quatre draps de lit ; douze cuillers d'étain ; six fourchettes de fer ; une armoire en bois de nerva³³ à deux portes ; deux chaises et une somme de trois cents francs en argent* (3 E 12929)

La cérémonie du mariage civil est vite expédiée, la mariée et le marié pouvaient retourner à leurs occupations.

²⁹ L'orthographe de ce nom est très fluctuante : Gadrat, mais aussi Gadras et même Gadrap. Et pour compliquer les choses, chez les Gadrat, les prénoms sont très fluctuants... jusqu'à ma grand-mère Marie que nous appelions Antonine ! Au cours de mes recherches, j'ai systématiquement noté les actes concernant ce patronyme. Ce sont des actes notés dans les registres paroissiaux mais aussi des actes notariés avec leur référence aux AD 24. Je les tiens à disposition des personnes éventuellement intéressées.

³⁰ Pour en savoir plus, voir le tome 2 de mes *Chroniques de la Double occidentale*.

³¹ Le richissime Léonce Claverie avait acquis le vaste domaine de Saint-Sicaire, 600 ha, pour y organiser de grandes chasses à courre d'où la présence d'un *piqueur*.

³² Dans mon enfance il y avait encore des cuillers d'étain à la maison et régulièrement ma mère en portait quelques uns au rétameur qui s'en servait pour étamer les cuillers et les fourchettes de fer qui avaient tendance à rouiller.

³³ Bois de nerva : pin du nord.

Je suppose que le mariage religieux fut célébré plus tard... à moins qu'il n'ait été célébré le dimanche précédent, contrairement à la loi qui prescrit que le mariage civil doit précéder le mariage religieux, mais au cœur de la Double, se souciait-on de ces prescriptions de la loi ?

Ma grand-mère Marie dite Antonine, premier enfant du jeune couple, naît 5 ans plus tard, il n'y avait donc pas urgence, c'est elle qui m'a raconté le mariage de ses parents.

Ascendance complète de GADRAT Marie (Antonine)

- 1 **GADRAT** Marie (Antonine) ° 09/07/1872 Saint-Christophe-de-Double (33) + 05/06/1964 Saint-Michel-Léparon (24)
Cultivatrice
- 2 **GADRAT** Pierre ° 13/05/1846 Saint-Aigulin (17) x 03/06/1867 Saint-Michel-Léparon (24) + 31/01/1910 Saint-Michel-Léparon (24) Cultivateur
- 3 **GROLLIER** Marie ° 13/06/1841 Saint-Michel-Léparon (24) x 03/06/1867 Saint-Michel-Léparon (24) + 04/03/1928 Saint Michel-Léparon (24)
- 4 **GADRAT** Jean ° 26/05/1820 la Genétouze (17) x 10/04/1845 Saint-Aigulin (17) + 05/06/1869 Saint-Michel-Léparon (24)
- 5 **GRANPRE** Marie ° 26/01/1822 Sainte-Marie-de-Chalais (16) x 10/04/1845 Saint-Aigulin (17) + 14/04/1896 Saint-Michel Léparon (24)
- 6 **GROLIER** Jean ° 31/10/1785 Saint-Rémy-de-Montpon (24) x 06/11/1790 Saint-Quentin-de-Chalais (16) + 10/02/1865 Saint Christophe-de-Double (33)
- 7 **PALANCHET** Marie ° 15/10/1797 Saint-Quentin-de-Chalais (16) x 06/11/1790 Saint-Quentin-de-Chalais (16) + 29/01/1867 Saint-Michel-Léparon (24) Métayer
- 8 **GADRAT ; GADRAD** Pierre Jean ° 20/07/1772 Boscamnant (Saintonge) x 04/08/1806 la Genétouze (17) + 03/12/1829 la Genétouze (17) Cultivateur
- 9 **LAPLANTE** Jeanne ° 10/11/1784 Orival (Angoumois) x 04/08/1806 la Genétouze (17) + 02/07/1847 Saint-Aigulin (17) Métayer
- 10 **GRANPRE** Jean ° .././1776 x 08/02/1796 Bors de Montmoreau-16 + 13/10/1823 Brossac (16) Cultivateur colon
- 11 **DAVID** Marie ° 28/09/1780 Juignac-16 x 08/02/1796 Bors de Montmoreau-16 + 19/11/1839 Saint-Vallier (16)
- 12 **GROLIER** Etienne Jean ° .././1741 x 21/08/1781 Saint-Rémy-de-Montpon (Périgord) + 17/12/1830 Saint-Michel-Léparon (24)
- 13 **PAUILLAC** Jeanne ° 11/04/1746 Saint-Rémy-de-Montpon (Périgord) x 21/08/1781 Saint-Rémy-de-Montpon (Périgord)
- 14 **PALANCHET** Pierre ° .././1770 x 06/11/1790 Saint-Quentin-de-Chalais (16) Métayer
- 15 **LAFON** Jeanne x 06/11/1790 Saint-Quentin-de-Chalais (16) Servante
- 16 **GADRAT (GADRAD)** Pierre Jean ° .././1733 Boscamnant (Saintonge) + 05/10/1793 Boscamnant (Saintonge) Laboureur propriétaire
- 17 **BOUTOULE** Marie ° 10/04/1739 Boscamnant (Saintonge) + 30/01/1792 Boscamnant (17)
- 18 **LAPLANTE** François ° .././1749 + 21/07/1801 Cressac-La Genétouze (17) Métayer
- 19 **SALMON** Marie
- 20 **GRANPRE** François + Cultivateur, Colon à Bugaud
- 21 **FAURE** Jacqueline +
- 22 **DAVID** Pierre ° 26/09/1750 Juignac-16
- 23 **VERDRON** Jeanne ° .././1754
- 24 **GROLIER** François
- 25 **TESSIER (TILLET)** Jeanne
- 26 **PAUILLAC** Jean
- 27 **LAVERGNE** Marguerite
- 28 **PALANCHET** Jean
- 34 **BOUTOULE** Pierre
- 35 **OLIVIER** Marie
- 44 **DAVID** François
- 45 **HERVET** Jeanne

ADIEU À MITON GOSSARE

Marie-Thérèse Leroux, c'était pour tous Miton Gossare ; elle détestait son prénom- nous l'appelions donc Miton comme elle souhaitait. Elle voit le jour en 1939 à Chartres. Après des études en lettres classiques, elle est laborantine à Paris et épouse bientôt Pierre Gossare, médecin ORL. À l'occasion de vacances en Périgord, coup de foudre du couple pour Bigaroque, «Alors, épris de cette terre qui sent le soleil, la pierre trouée, l'eau rousse et drue, est venue la décision de concrétiser une histoire d'amour avec ce lieu au nom rocailleux : Bigaroque », écrit-elle dans « *Amoureux du Périgord* », recueil de nouvelles de divers écrivains périgourdins édité par l'Académie des Lettres et des Arts du Périgord, dont elle devient rapidement membre. En 1975, achat d'une maison toute baignée de l'histoire mouvementée de ce village magnifique.

Ici commence une nouvelle vie. Passionnée d'histoire, de vieilles pierres, d'archives et de poésie, Miton Gossare signe une série d'ouvrages très documentés, fruits d'un travail colossal de recherches sur sa région d'adoption.



- *Chroniques villageoises d'après vingt ans de procès de 1670 à 1692* publié en 1995,
- *Un siècle de chroniques sarladaises d'après 24 procès de 1674 à 1790* publié en 1996, *Les Tards-Avisés* publié en 1998,
- *Etre femme en Périgord au XVIIIe siècle* publié en 1999,
- *Chroniques de la misère en Périgord au XVIIIe siècle* (2003), *Chroniques de la vie ordinaire en Périgord au XVIIIe siècle* (2004), *Crimes et châtiments en Périgord au XVIIIe siècle* (2005),
- *Coutumes et désordres en Périgord* (2007),
- *Des curés et de la justice en Périgord au XVIIIe siècle* (2008).

Suivent deux recueils de poèmes: *Poésies pour la mythologie* et *Poésies pour les rois de France*, précédés de : *Sous les feux de la mémoire, Cuzorn, un village entre Périgord et Quercy* (2002 chez Fédérop).

Ces thèmes révèlent le côté un peu fouineur de l'auteure, volontiers dérangeant pour les « bonnes consciences ». Le goût de Miton pour l'humour noir, les provocations et le sulfureux la conduiront à s'essayer avec bonheur à un autre genre, la nouvelle noire. Elle publiera donc aux éditions du Perce-Oreille les livres *Requiem* (2016) et *Clairs- obscurs*

(2019). Il s'agit là d'une littérature poétique et caustique, délicieusement tragique, et Miton a dû s'y régaler.

Miton, personnalité affirmée au vocabulaire fleuri, parfois un peu provocateur, parfois gentiment grossier par amusement, nous tous qui t'avons connue, nous ne t'oublierons pas de sitôt !

Jean Pierre et Monique AUDIVERT

Articles publiés dans les bulletins du CHGP :

- N° 117 : *Auberges, étapes reposantes* (XVIII^e siècle)
- N°121 : *Des vagabonds* (XVIII^e siècle)

LE RACHAT DES CHRÉTIENS RETENUS ESCLAVES EN 1682 (B 191)

- 1 *Nous octroyons acte aud(it) requerant de sad(ite) requeste*
- 2 *faisant droict, de laquelle veu les lettres patentes*
- 3 *de sa Majesté et comm(i)ss(ion) donnée aud(it) requerant pour*
- 4 *faire la queste et collecte des aumosnes et charittés des*
- 5 *fidelles pour la redempt(ion) des chrestiens capt(i)zfz, dans*
- 6 *le bourg et parroisse du Cheylard p(rése)nt diocese, dacté de*
- 7 *ce jourd'huy s(i)gnée Descuyer, du consent(ement) du procu(reur) du*
- 8 *Roy, ordonnons que le tout sera enregistré au greffe royal*
- 9 *de la p(résen)te s(éné)chaussée, pour y avoir recours et servir à tell(es) fins*
- 10 *que de rais(on) et qu'icell(uy) requerant jouyra des privileges*
- 11 *attribués à lad(ite) charge, en consequence de ce, faisons inhibi(ti)on*
- 12 *en ces facult(és), à tous huiss(iers) et serg(ents) royaux de donner à l'advenir*
- 13 *et à toute autre sorte de personnes, de faire donner à icelluy*
- 14 *requerant, aucunes commissions, tutelles, curatelles et autres*
- 15 *charges publiques, desquelles l'avons deschargé et*
- 16 *dechargeons pendant le temps qu'il fera lad(ite) charge,*
- 17 *à peyne de cinq cenz livres, nullité et cassa(ti)on de procedure,*
- 18 *despans, dommages et in(térêt), qu'icelluy requerant pourroit*
- 19 *souffrir pour raison de ce, et pour signiffier et afficher la*
- 20 *p(ése)nte descharge à quoy et où il app(artien)dra, commettons le premier*
- 21 *huiss(ier) ou serg(ent) royal sur ce requis, faire apeler dans la salle*
- 22 *du palais, par M(onsieur) Duchesne juge mage le 4(ème) j(uin) 1682.*

Duchesne juge mage

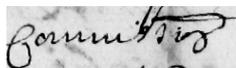
Etude du texte :

Ce document extrait du fonds de la sénéchaussée de Périgueux (dossier 21 de la liasse), accorde la décharge d'autres commissions publiques, à la requête présentée par Bertrand de Lestable, un bourgeois du Cheylard, qui a été nommé quêteur par lettres patentes, pour collecter les aumônes des fidèles de la paroisse, afin du rachat des chrétiens retenus esclaves par les barbaresques.

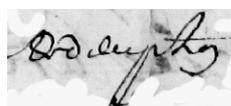
Etude de l'écriture :

L'écriture vive de forme ronde, comporte nombre de lettres mal formées qui gênent l'identification de certains mots ; on relève de plus, beaucoup d'abréviations pour la plupart usuelles, et d'autres particulières, soit par contraction ou par suspension, pouvant présenter quelques difficultés, parmi lesquelles, quelques-unes des plus spécifiques font l'objet d'un rappel :

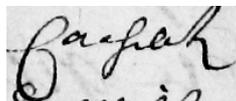
- commission (ligne 3)



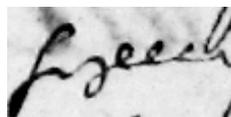
- rédemption (ligne 5)



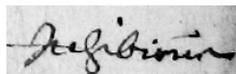
- consentement (ligne 7)



- sénéchaussée (ligne 9)



- inhibition (ligne 11)



- appartiendra (ligne 20)

**Glossaire :**

- **Le Cheylard** : nom initial de la paroisse, supplanté par **Les Farges** à la fin du XVIIème siècle
- juge mage : lieutenant général, ancien officier de justice, mage du latin « *majior* » (plus grand)
- rédemption : rachat, du latin ecclésiastique « *redemptio* » (racheter)

VU DANS LES BULLETINS AMIS

- ❖ La France généalogique n° 299
Les Darteim du Périgord à Tayac et Fleurac.
- ❖ Généalogie dans le Lot n° 121
Histoire de la famille Molin de Teyssieu et de leurs maisons du 19^{ème} au 21^{ème} siècle.
- ❖ Généalogie Rail n°148
Un employé de la S.N.C.F titulaire de la médaille des Justes : Chamon (Coulounieix- Chamiers)
- ❖ Art et Histoire en Périgord Noir n°169
Vivre « bourgeoisement » en Sarladais à l'aube du 20^{ème} siècle.
- ❖ La recherche généalogique en Charente n° 178
Généalogie. Histoire et poésie au 16^{ème} siècle :
Marguerite de Valois-Angoulême (1492-1549)
Jean Bastier de la Pèruse (1529-1559)
- ❖ Cercle généalogique de l'Aunis n° 131
René Antoine Ferchault de Réaumur. Numéro sur la faune et la flore de la région.
- ❖ Bulletin de la S.H.A.P 2^{ème} trimestre
Le docteur Henri Parrot : un médecin hygiéniste.

Don au Cercle pour la bibliothèque

Les Archives de la Dordogne nous ont offert « **Femmes de Dordogne** ». Promenade à travers le temps sur les traces des femmes qui ont vécu dans notre département.

ARMÉE D'AFRIQUE (conquête de l'Algérie)

Extraits mortuaires

FOSSEMAGNE

- 02/07/1839 CHEROU Jean (24 a.) +27/04 hôpital militaire Philippeville
- 10/12/1839 FONTALIRAN Jean (27 a.) f. de Germain+ & Catherine Bayard + hôpital militaire Philippeville
- 20/06/1840 LAFAYE François (27 a.) f. de Pierre & +Jacquette Fouraud, 07/04+hôpital militaire Dey d'Alger
- 15/05/1847 MIGNOT Jean (27 a.) né à Bars, f. de Jean & Guillonne Bosredon + 19/08/1846 hôpital militaire Oran
- 16/05/1847 LADEUIL Jean (28 a.) f. de Jean & Marie Marday né à Journiac +04/09/1846, Saïda, annexe de Mascara
- 30/10/1849 GRAVIER Bernard (29 a.) f. de +Jean & Catherine Gravier +05/11/1849, Mascara

SAVIGNAC LÉDRIER

- 15/01/1847 ANDRAUD Jean (26 a.) f. de Meymi & Jeanne Lafond +hôpital militaire du Dey

À consulter à la bibliothèque du cercle

Relevés des **mariages des natifs de la Dordogne** à Alger, Batna, Blida, Mostaganem de 1832 à 1890

LES ÉDITIONS DU
PERCE-OREILLE

Le Chêne
 La Croix de Cazenac
 24220 LE COUX-ET-BIGAROQUE

Tél : 06 48 58 76 08
 Courriel : contact@perceoreille.fr
www.perceoreille.fr




Les articles publiés dans les publications du CHP paraissent sous la seule responsabilité des auteurs.

Leur reproduction, même partielle, ne peut se faire qu'avec l'autorisation des auteurs ou du responsable des publications.

Utilisation des appareils photographiques aux Archives départementales de la Dordogne

Les reproductions de documents ne doivent être utilisées qu'à des fins personnelles ou d'études. Toute diffusion non autorisée par la Direction des Archives pourra donner lieu à des poursuites.

Le CHGP renouvelle ses remerciements à Madame la Directrice pour lui avoir accordé cette autorisation.

Dépôt légal : septembre 2022
 Directrice des publications : Françoise Sautet

Équipe rédactionnelle : Claudine Filet, Lylian Ducloux, Pierre Terrain

 musée de France

MUSÉE MILITAIRE

des Gloires & Souvenirs du Périgord



Avec plus de 15 000 objets,
tous remarquables, rares ou
pittoresques,
revivez le quotidien de nos soldats,

Du lundi au samedi, de 14h. à 18h.
Fermé dimanches & jours fériés

PLUS de
780 m² de collections

32, rue des Farges 24 000 PERIGUEUX
Tél. : 05 53 53 47 36

à proximité de la cathédrale St Front

Coordonnées GPS : Lat. 45.1832 ; Long. 0.7209
@ muscc-militaire-perigord@orange.fr

Mémoire de la Dordogne Revue des Archives départementales

**Vous cherchez vos ancêtres ?
Vous les trouverez peut-être
en consultant**

filae.com



SPP numérique

Société Périgourdine de Photocopie
13 Rue Thiers 24 000 Périgueux
tél : 05 53 35 81 71
fax : 05 53 08 48 85
site : www.sppnumerique.fr

